

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2016

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Mise en place du Sénat et autres institutions.....	1
▶ Conjoncture politique.....	3
▶ Diplomatie.....	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ L'affaire du rapt de Toamasina.....	9
▶ Insécurité, vindicte populaire.....	10
▶ Gouvernance, justice, réconciliation nationale.....	12
▶ Education, exploitation sexuelle des enfants.....	14
▶ Santé, sécurité alimentaire.....	15
▶ Médias.....	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Ressources naturelles, bois de rose, foncier.....	17
▶ Environnement, calamités naturelles, assainissement de la capitale.....	20
▶ Bailleurs de fonds, Banque mondiale, FMI, coopération.....	22
▶ Situation du projet Ambatovy, vie des entreprises, divers.....	23

## POLITIQUE

### ▶ Mise en place du Sénat et autres institutions

**02/02 - Le chef de l'Etat affiche un semblant d'ouverture : la liste des 21 sénateurs désignés représente une large panoplie de courants politiques et de membres de la société civile.** Deux ministres en fonction sont nommés et devront être remplacés. Même si le chef de l'Etat n'a pas nommé une grande quantité de membres du HVM, le parti présidentiel reste très majoritaire dans le nouveau Sénat, avec plus de 80 % des sièges. *L'Express* note que le TIM et le Mapar ont été laissés sur la touche. Le choix du président semble s'être porté sur des personnalités décidées à soutenir son programme et à collaborer avec lui. « *C'est un choix logique, il ne pourra pas travailler avec ceux qui souhaitent l'évincer du pouvoir* », déclare Rivo Rakotovo, ministre et président du parti HVM. Quelques clins d'œil sont adressés aux anciens chefs d'Etat Zafy Albert et Didier Ratsiraka, et à des formations politiques qui ambitionnent d'intégrer les institutions. Parmi les 63 sénateurs qui vont siéger à Anosy, deux étaient déjà chefs d'institution : Koro Roger, premier PM de la IVème République et Honoré Rakotomanana, qui était déjà à la tête du Sénat sous la présidence de Didier Ratsiraka. Trois anciens ministres de la Transition ont été désignés. Dans la liste figure également Zo Rakotoseheno, journaliste économique et rédacteur en chef de *Midi Madagasikara*. On ne dénombre que 6 femmes.

**10/02 - Honoré Rakotomanana, 82 ans, élu président du Sénat. Présenté comme le candidat du parti HVM au pouvoir et seul candidat, il a été élu à la quasi-unanimité** (60 voix sur 62, les deux sénateurs du groupe des partisans d'Andry Rajoelina ayant voté blanc). Professeur de droit, il a été premier procureur adjoint du Tribunal pénal international pour le Rwanda de 1995 à 1997. Fidèle de Didier Ratsiraka, il a été président de la HCC de 1982 à 1991 et déjà président du Sénat en 2001 et 2002, jusqu'à la chute du régime Ravalomanana. Honoré Rakotomanana, nommé sénateur sur le quota présidentiel, a donc été choisi pour son expérience par le HVM. Et même s'il est désormais proche de Hery Rajaonarimampianina et joue le rôle de conseiller officieux, il n'est pas encarté au parti. Le HVM le présente comme un candidat d'ouverture. Des arguments qui ont su toucher Olga Ramalason, sénatrice de l'opposition : « *Vu l'expérience qu'il a, je pense qu'il le mérite. Et je trouve que c'est une ouverture pour le HVM pour avoir une image démocratique* ». Hono-

ré Rakotomanana est donc désormais le numéro 2 deux de l'Etat. C'est lui notamment qui doit remplacer le président de la République en cas de vacance du pouvoir. Il serait appelé à exercer les attributions présidentielles courantes au cas où Hery Rajaonarimampianina se porterait candidat aux élections présidentielles en 2018 et devrait démissionner de son poste. Pour sa première conférence de presse en tant que premier président du Sénat de la IVème République, le « ratsirakiste », comme il se qualifie, avance qu'il est la preuve de l'ouverture prônée par le président de la République et le HVM. « *Mes atouts sont ma formation et mon parcours juridique, je n'ai jamais commis de bêtise et je suis croyant* », a-t-il déclaré. Tribune écrit : « *Comme au bon vieux temps de la révolution socialiste, un seul candidat s'est présenté à la présidence de la Chambre haute* ». Honoré Rakotomanana a été choisi au détriment de Kolo Roger, ancien premier ministre, HVM de première heure, mais qui ne dispose pas de suffisamment d'expérience et accessoirement ne connaît pas assez le milieu politique malgache, ayant vécu à l'étranger depuis plus de 30 ans et ne parlant pas encore assez bien la langue malgache. Pour *La Gazette*, « *le choix d'Honoré Rakotomanana trahit surtout la pauvreté en hommes de l'actuel régime, lequel, faute de mieux, a recours à des personnalités usées et qui ont fait leur temps* ». Outre l'âge du nouvel élu, le titre fustige sa capacité à s'adapter aux circonstances politiques et à « *naviguer dans le sens du courant* ». Les trois sénateurs TIM ont annoncé vouloir adopter une position constructive au Sénat. Le Mapar et le TIM se sont refusé à se déclarer dans l'opposition officielle à la majorité.

La mise en place du Sénat devrait accélérer l'instauration de la HCJ, même si d'autres institutions ont pu fonctionner sans le quota de la Chambre haute, comme la HCC, qui attend la nomination par le Sénat de deux de ses membres.

**23/02 - La HCC déclare conforme à la Constitution le nouveau règlement intérieur du Sénat mais elle émet des réserves sur certaines dispositions portant notamment sur les « prérogatives » des sénateurs.** « *A cet égard, l'octroi d'un passeport diplomatique ne pourrait être effectué de manière systématique et ne peut se faire qu'en se conformant aux conventions et usages internationaux* », souligne la Cour. En ce qui concerne les distinctions honorifiques, la HCC précise que son octroi ne saurait être qualifié de prérogatives inhérentes à l'exercice du mandat de sénateur. Elle estime enfin que le nombre de collaborateurs des membres du bureau permanent et ceux des sénateurs devrait tenir compte de la situation actuelle des capacités budgétaires de l'Etat. Un « *considérant* » qui n'a pas manqué de susciter des polémiques parmi au sein de la Haute assemblée. Les sénateurs, comme les députés, ne bénéficieront pas d'exemption de droits de douanes, taxes et redevances connexes. Pour *La Vérité*, il s'agit d'une véritable claque adressée par la HCC à Honoré Rakotomanana. En tant qu'ancien président de la HCC, il aurait dû prévenir les errances de ses pairs et apporter les correctifs qui s'imposaient.

**25/02 - Le HVM verrouille le bureau permanent du Sénat.** Six vice-présidents sur sept sont des élus du parti au pouvoir. La présidence des sept commissions revient à des personnalités nommées par le président de la République. Tous candidats uniques, les personnalités présentées par le parti pour siéger au sein du bureau permanent ont toutes été élues. Les sénateurs TIM ont tenté en vain de briguer le siège de septième vice-président. Le président a indiqué que pour se voir attribué ce poste le parti de l'ancien président aurait dû au préalable se déclarer opposant officiel.

**09/02 - Appel à candidature pour siéger au Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED). Les prétendants se bousculent. 42 dossiers déposés.** Parmi les postulants, des personnalités connues comme Jean-Claude Razarianaina, directeur général sortant du Samifin, le secrétaire général du KMF/CNOE, Rakotoarisoa Bruno, ou encore Monique Andreas Esoavelomandroso, présidente de la médiation de la République. Des officiers généraux figurent aussi parmi les prétendants, ainsi que des enseignants-chercheurs, des juristes et des administrateurs civils.

**27/02 - À peine le Sénat en place, la liste des prétendants pour le représenter au sein des autres institutions et organes prévues par la Constitution s'allonge.** La Chambre haute devra en effet désigner ses représentants à la HCJ, au Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED), à la HCC et à la CENI. Les modalités de désignation ne sont pas encore arrêtées. Il se pourrait que le Sénat soit convoqué à cet effet en session extraordinaire.

**11/02 - La mise en place de la HCJ ne figure pas dans les priorités du gouvernement.** « *Convoquer le Parlement pour une session extraordinaire permettant au Sénat de désigner ses représentants au sein de cette institution dès sa mise en place ne figure pas parmi les projets du gouvernement* », déclare le premier ministre. Si le gouvernement ne convoque pas de session spéciale, le Sénat ne pourra désigner son quota auprès des institutions qu'en mai, lors de la session ordinaire. La mise en place de la HCJ attend pourtant les membres issus du Sénat et du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit. Le HCDDDED est lui-même en attente de mise en place et l'un de ses membres doit également être élu par le Sénat. L'UE a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'accélérer l'installation de la HCJ. *L'Express* écrit : « *L'UE aura beau recadrer Madagascar, et tous les fonds pourront attendre avant d'être décaissés,*

quand l'exécutif ne veut pas, il ne fera pas. La conférence des bailleurs prévue au troisième trimestre de cette année, après plus d'un report, pourra encore une fois être conditionnée par la mise en place de la HCJ, mais lorsque l'exécutif ne veut pas, il ne fera pas. Il lui faudra plus que des pressions financières - il peut trouver [des fonds] ailleurs - pour le convaincre de mettre en place une Cour qui, même à moins de 10 %, lui fera courir le risque de se trouver un jour à la barre ».

**11/02 - Les régionales prévues en juin 2016.** « *Qu'elles bénéficient d'une aide internationale comme celle de l'UE ou pas, les élections régionales auront lieu, puisque nous [le gouvernement] avons les moyens de les organiser* », affirme le premier ministre, Jean Ravelonarivo. Le chef de région et les membres du Conseil régional seront élus au suffrage universel indirect pour un mandat de quatre ans renouvelable. Bien que les textes ne précisent pas quelle sera la composition du corps électoral, il est probable qu'il sera constitué des conseillers municipaux, grands électeurs des sénatoriales. Les députés et les sénateurs élus ou désignés seront membres de droit du Conseil régional, avec voix délibérative.

## ► Conjoncture politique

**13/02 - Le pouvoir fait les frais de vives remontrances nationales et internationales, titre L'Express.** À entendre les rappels à l'ordre et les dénonciations qui fusent de toute part depuis le début de l'année, c'est le sentiment qui prévaut au sein de l'opinion, qu'elle soit nationale ou internationale. Après deux années de mandat chaotique, les constats convergent pour juger les efforts insuffisants et pointer du doigt les défaillances de l'exécutif. « *La mayonnaise ne prend toujours pas* ». C'est aussi le constat dressé par le SeFaFi<sup>1</sup>. Une expression qui titre le recueil des communiqués de l'organisation civile de l'année 2015. Dans un climat d'attentisme généralisé, les repères disparaissent peu à peu dans les milieux de l'éducation et de la justice, ou en matière de respect des personnes et de l'Etat de droit. L'Observatoire jette un doute sur la stabilité politique, avec une Assemblée nationale « *défaillante et corrompue* » et un Sénat dont la légitimité est discutable car mis en place par des élections litigieuses. Il pointe du doigt également l'« *échec* », de l'Etat en matière de sécurité. « *2015 a encore été une année perdue et le pays attend toujours les dirigeants et les projets qui le feront décoller* », soutient le SeFaFi. Face à une conjoncture délétère qui semble s'enliser, les bailleurs n'ont aussi cessé de tirer la sonnette d'alarme depuis le début de l'année.

**01/02 - Après avoir participé aux élections communales à Antananarivo sous l'étiquette d'une association, Freedom annonce sa mutation en parti politique.** Lalatiana Rakotondrazafy, animatrice de *Free FM*, justifie cette mutation par son désir de « *renouveler la classe et la pratique politique* ». Freedom déclare vouloir miser sur la jeunesse et mettre en avant la méritocratie, dans le respect de l'éthique et du droit. La mise en œuvre d'un vaste programme d'éducation civique dans les médias et d'un programme de consultations et conseils juridiques gratuits pour les plus démunis figurent parmi les priorités du parti pour cette année. Lalatiana Rakotondrazafy considère comme sa famille politique ceux « *qui ont participé à la lutte populaire de 2009* ». Elle se dit prête à travailler avec eux en vue des élections présidentielles de 2018. Freedom est la seconde force au sein du conseil municipal. Ce nouveau parti, qui se réclame du courant « *social-démocrate* », sera le 191<sup>ème</sup> légalement constitué reconnu par le ministère de l'intérieur. Lalatiana Ravololomanana souligne que la stabilité politique est fragilisée par un Parlement miné par la corruption. « *Je suis de l'opposition, mais je ne cautionne pas une opposition qui se vend au plus offrant* » a-t-elle affirmé.

**10 jours après avoir été élu sénateur, l'ancien directeur de la FIS sous le régime de transition, Lylison René de Rolland, élu sous la bannière du Mapar, dénonce la mauvaise gouvernance.** Une liberté d'expression retrouvée pour cet officier supérieur qui est en position de disponibilité et n'est plus tenu par le devoir de réserve des militaires. Il déclare notamment : « *Le régime actuel ne bénéficie d'aucune légitimité. Après avoir trahi Andry Rajoelina, Hery Rajaonarimampianina n'est plus qu'une coquille vide, faible et sans aucune force. Pour ma part, ayant fait de nombreux sacrifices pour soutenir Hery Rajaonarimampianina durant la campagne électorale, je figure désormais dans la longue liste de ceux qui ont été trahis. Privé de légitimité, le régime HVM se cache derrière la question de l'ordre constitutionnel et préfère utiliser les forces armées pour les transformer en forces de répression. Jusqu'à quand l'armée va-t-elle accepter d'être manipulée ainsi ?* », s'interroge celui qui a joué un rôle important durant le mouvement populaire de 2009 ayant conduit au renversement de Marc Ravalomanana. Lylison René dénonce enfin les abus de pouvoir et l'utilisation des prérogatives de puissance publique qui auraient été perpétrés par les autorités locales lors des sénatoriales dans la région Sofia. Pour le député de Betroka, Nicolas Randrianasolo, élu sous les couleurs du Mapar mais qui a choisi de se rapprocher du pouvoir, « *le programme du sénateur Lylison est clair : il a adhéré au Sénat pour déstabiliser le régime et pour semer des troubles au sein de cette institution. Son nom a déjà été cité à maintes reprises dans des projets de coup d'Etat et d'actes de déstabilisation contre le*

<sup>1</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/68/15/448497/109074238.pdf>

*régime* », rappelle le président de la commission défense et sécurité de l'Assemblée. Lylison René est en effet suspecté par certains médias d'avoir participé « à des réunions secrètes de militaires visant à préparer un coup d'Etat ». Selon *Midi*, des colonels proches d'Andry Rajoelina seraient placés sous surveillance. Parmi lesquels le colonel Fidy Rafaliarison, ancien aide de camp d'Andry Rajoelina, le colonel Jocelyn Rakotoson, responsable de la sécurité de Mialy Rajoelina, les colonels Elack Olivier Andrianjaka, Fomana et Sondrota, présents à une soirée de retrouvailles organisée par Andry Rajoelina lors de son passage dans la Grande île.

**03/02 - Le prochain remaniement gouvernemental agite le monde politique.** Deux ministres, nommés sénateurs, sont à remplacer mais beaucoup espèrent un remaniement de fond au comble de l'équipe gouvernementale dont les performances ne seraient pas à la hauteur des attentes. Les pratiques politiques habituelles refont surface, avec un afflux de propositions de candidats émanant d'associations et de partis politiques. Les ministres HVM sont les moins menacés, ils vont pouvoir être très actifs dans les médias pour vanter leurs actions au bénéfice de la population, prévoit *Tribune*, mais les autres ministres, comme celui du commerce et de l'agriculture, issus de la mouvance Ravalomanana, ont du souci à se faire. Ceux dont les actions sont mises en cause ne seront pas tranquilles non plus. Le ministre de l'environnement, qui n'a pas pu stopper le trafic de bois de rose et qui a été ouvertement mis en cause par la CITES, risque aussi de passer à la trappe... Aux yeux de certains observateurs, les deux ministres « recasés » au Sénat sur le quota présidentiel figurent parmi ceux qui ont été le plus pointés du doigt : la ministre de la culture, Brigitte Rasamoelina, pour le remplacement du directeur de l'Office malgache des droits d'auteurs, et le ministre de la pêche, Ahmad, malmené par la pêche illicite de concombres de mer et des octrois contestés de licences de pêche. Le sort du premier ministre serait encore dans la balance.

**Le bureau permanent de l'Assemblée à nouveau menacé de destitution.** Une menace brandie surtout pour amener le bureau à régulariser les arriérés des députés. Selon une députée contactée par *L'Express*, « la destitution n'en est qu'au stade de menace. Il n'y a encore rien de concret, aucune collecte de signature. Il s'agit de faire pression sur le bureau permanent pour qu'il paye les arriérés mais aussi qu'il mette fin aux copinages », notamment dans le choix des députés appelés à participer à des missions à l'étranger. S'agissant des arriérés, le questeur en charge des finances tient à rassurer : « cette question devrait être réglée sous peu ». La gestion des finances de la Chambre basse avait déjà fait l'objet de vives tensions l'an passé. Pour des observateurs, cette nouvelle menace dissimulerait des visées politiques, dans le prolongement du séisme qui a ébranlé le Parlement en 2015, avec le vote de la motion de déchéance du chef de l'Etat et de la motion de censure du gouvernement. « L'initiative existe, mais ses instigateurs peinent à convaincre les autres députés à signer en sa faveur », déclare un élu. « À mon avis il est peu probable qu'une destitution passe. Il faut le vote des 2/3 des députés, alors que la plupart des formations à l'Assemblée sont représentées au sein de ce bureau », indique un membre du groupe TIM. L'initiative aurait donc peu de chances d'aboutir.

**04/02 - L'exécutif fait le choix de l'intérim pour remplacer les deux ministres nommés sénateurs.** Une option annonciatrice d'un profond remaniement du gouvernement qui pourrait emporter également le premier ministre. Questionné sur la durée de l'intérim, le chef du gouvernement a rétorqué : « la durée dépendra de la conjoncture (...) ». Une situation politique tendue, de nouvelles rumeurs de tentatives de déstabilisation émanant des proches d'Andry Rajoelina, la célébration de diverses dates marquantes de la crise de 2009 et la mise en place du Sénat pourraient militer en faveur du report de ce remaniement.

**06/02 - Dans son rapport officiel sur le scrutin sénatorial du 29 décembre, la CENI évite d'aborder les sujets brûlants.** Outre son satisfecit d'avoir accompli sa première mission, l'organe a formulé quelques recommandations pour améliorer les scrutins à venir. Le rapport minimise la question « des atteintes au secret du vote » qui avait été épinglée par la HCC lors de la proclamation officielle des résultats. La CENI indique seulement dans ses recommandations qu'il convient de « prévoir dans les textes d'application du code électoral des dispositions spécifiques sur l'uniformisation du marquage des bulletins uniques ». Les observateurs déplorent que la CENI n'ait pas abordé la question des poursuites judiciaires à l'encontre de ceux qui ont attenté à la sincérité ou au secret du vote, comme le prévoit le code électoral. Son président rétorque que l'organe n'a pas de pouvoir d'initiative pour saisir les juridictions compétentes. L'institution estime que les quelques cas isolés de défaillances et de négligences sont souvent liées à un manque de connaissance des textes. Améliorer la formation et l'éducation des électeurs constitue l'un des principaux défis de la commission, qui recommande notamment une clarification de la procédure de recours. En effet, sur les 21 requêtes déposées devant la HCC, toutes ont été rejetées, en partie pour défaut de qualité ou échéance du délai.

**06/02 - La part de responsabilité des belligérants dans la tragédie du 7 février 2009 fait toujours débat, écrit *L'Express*.** Chaque partie campe jusqu'ici sur ses positions concernant le niveau de responsabilité des protagonistes. Débats et controverses se prolongent par médias interposés et sur les réseaux so-

ciaux. Les partisans de chaque camp multiplient les théories pour se rejeter la responsabilité de ces événements. Cette année, pour la première fois, les deux principaux antagonistes de la crise de 2009, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina, seront simultanément présents à Madagascar pour la journée de commémoration. Condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité, Marc Ravalomanana refuse de reconnaître le tribunal qui a prononcé la sentence. Il estime que, piloté par des tenants du pouvoir transitoire, le dossier a été bâclé. Un courant oriente les accusations en direction de l'ancien président de la Transition et certains de ses alliés, dont l'objectif aurait été de destituer Marc Ravalomanana. Le colonel Charles Andrianasoavina, ancien bras armé de la Transition martèle que « *c'est Andry Rajoelina qui est le responsable* ». L'ancien commandant des Forces d'interventions spéciales (FIS), parle aussi de l'implication de son ancien binôme au sein de cette unité. « *Andry Rajoelina, notamment, était à la conception et le colonel Lylison aux armes* », soutient-il. Pour bétonner ses affirmations, le colonel évoque des révélations faites par un officier de sa promotion qui était à la tête d'un organe d'enquête créé durant la Transition pour faire la lumière sur ces événements. « *Il m'a révélé l'existence d'un dossier qui confirme la responsabilité de ces personnalités dans les faits du 7 février* », affirme-t-il. Ecarté par le pouvoir de Transition, c'est depuis sa prison que le colonel Charles a commencé à distiller ses révélations. Lylison René l'avait alors traité de malade mental. Le quotidien se prononce en faveur d'une enquête impartiale sur les événements survenus durant cette période : le « *Lundi noir* » et le carnage du 7 février. Mais, écrit-il, « *le processus de réconciliation nationale pourrait, toutefois, étouffer les questionnements* ».

**Le colonel Charles Andrianasoavina confirme ses révélations sur la fusillade du 7 février 2009 :** « *Je maintiens les révélations que j'ai déjà effectuées à ce sujet. J'attire l'attention de ceux qui ont fomenté cette tuerie. J'ai déjà déclaré publiquement que les responsables sont l'ancien président Andry Rajoelina et le colonel Lylison René. Ce dernier a assuré l'ouverture des feux. Je constate actuellement qu'ils prévoient de rééditer leurs actions. Cela constitue un risque pour le pays et pour les 22 millions de Malgaches. Désormais, il faut se donner la main pour favoriser les actions au développement* », confie-t-il à Midi.

**09/02 - Le chef d'Etat-major général de l'armée, le général Béni Xavier Rasolofonirina, annonce des sanctions disciplinaires à l'encontre du colonel Charles Andrianasoavina** pour ses déclarations concernant l'affaire du 7 février 2009. La menace pèse également sur le colonel Elack Olivier Andriankaja. Les deux officiers sont toujours en service et, conformément à leur statut, ne sont pas autorisés à s'exprimer publiquement sans une autorisation de leur hiérarchie. L'ancien co-directeur de la FIS aura également à rendre des comptes devant le Conseil d'enquête militaire pour les armes et les munitions qu'il aurait retirées du magasin d'armes de l'armée lors de la crise politique de 2009.

**06/02 - Association AV7 : « Les victimes du 7-Février refusent d'être manipulées politiquement »**, affirme son président, Bona Razafimandimby. 221 de ses membres continuent à percevoir une indemnité pour les préjudices subis. « *Cela prouve que le chef de l'Etat et le régime HVM accordent une importance à la lutte populaire et ne lâchent pas les partisans de la révolution* », a-t-il martelé. Zafy Albert, Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana, Andry Rajoelina et Hery Rajaonarimampianina sont invités à s'associer à la marche que l'AV7 organise sous les signes de la réconciliation jusqu'à la stèle commémorative du 7 février 2009. *La Gazette* rappelle que l'association des victimes, l'AV7, a connu une scission. Une partie de ses membres, sous la conduite d'Etienne Andriamahefasoa, est restée fidèle à Andry Rajoelina. Les deux ailes du mouvement organiseront une commémoration séparée.

**08/02 - Commémoration du 7 février 2009 : le face-à-face tant redouté entre les différentes tendances politiques n'a pas eu lieu.** Les dépôts de gerbes sur la stèle des victimes du drame, devant le palais présidentiel, s'est déroulé dans le calme et dignement. Les manifestations avaient été interdites par le préfet de police. Seuls avaient été autorisés des dépôts de gerbe, sans prise de parole. « *Chaque acte de mémoire ne devra pas dépasser 10 minutes* », avait été jusqu'à préciser le commandant de l'Emmo-Reg. L'association AV7 a ainsi annulé son programme de culte œcuménique au palais des sports, qui devait être suivie d'une marche vers la stèle d'Ambohisorohitra. Les représentants des protagonistes de la crise de 2009 ont soigneusement évité de se rencontrer sur les lieux. *Tribune* note qu'Andry Rajoelina a trouvé une bien meilleure idée : il est allé dans le Sud en proie au « *kere* » pour distribuer des vivres et « *encourager* » les victimes, accompagné de photographes pour immortaliser l'opération. Pour sa part, Monja Roindefo, désigné premier ministre sur la Place du 13-Mai et qui était à la tête de la marche ayant abouti au carnage du 7 février, a souligné que cet événement meurtrier ne peut être effacé de l'histoire de Madagascar. « *Sans le 7 février, nos dirigeants actuels n'auraient pas été là et le secrétariat d'Etat à la gendarmerie n'aurait pas existé* [allusion à la présence massive des éléments de l'Emmo/reg sur les lieux] », a-t-il affirmé.

**Marc Ravalomanana s'exprime pour la première fois sur son rôle dans la tragédie du 7 février, affirmant devant la presse :** « *Je n'ai tué personne* ». « *Je ne suis pas coupable car je n'ai rien fait dans cette affaire. Je n'ai jamais ôté la vie à personne. Je n'ai jamais vendu non plus aucune parcelle de terre de cette patrie. Si ce sont là les raisons qui ont déterminé ma condamnation à perpétuité, cela ne me concerne pas* ».

», a tonné l'ancien président. « *La vérité ne peut être cachée, ni vaincue. Il y a des archives, regardez bien qui a tiré ou pas, qui a donné l'ordre. (...) Regardez-bien, les responsables commencent à faire des révélations* », a-t-il déclaré, faisant allusion aux déclarations du colonel Charles Andrianasoavina, ancien bras armé du pouvoir transitoire, imputant la responsabilité des faits à « *Andry Rajoelina et au colonel Lylison* » [ce dernier venant d'être élu sénateur]. Mais Marc Ravalomanana ajoute : « *Je n'ai l'intention d'accuser personne, car tout le monde pense qu'il est dans le vrai, qu'il détient la vérité* ».

**15/02 - Midi prêt l'intention au président du Sénat, Honoré Rakotomanana, d'engager une procédure de révision de la Constitution. Objectif : la double élimination de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina à la présidentielle de 2018.** Dans la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République, l'âge minimum pour se présenter à une élection présidentielle est de 35 ans. Un âge minimum qui avait été abaissé de 40 à 35 ans par Andry Rajoelina dans la perspective de la présidentielle de 2012 à laquelle il n'a finalement pas été autorisé à concourir. En 2018, l'ancien président de la Transition risquerait de nouveau d'être inéligible, ses adversaires concoctant le projet de fixer à 45 ans l'âge minimum pour être candidat. En outre, pour barrer la route à Marc Ravalomanana, le projet de révision n'autoriserait qu'un unique renouvellement du mandat présidentiel. Cette disposition existe déjà dans la Constitution actuelle mais pourrait être étendue aux mandats exercés sous les Constitutions antérieures. Une autre épée de Damoclès plane sur Marc Ravalomanana : sa condamnation par contumace prononcée pour les événements du 7 février 2009. La présidente du parti Freedom, Lalatiana Rakotondrazafy, membre du conseil municipal d'Antananarivo, se déclare opposée à ce projet de révision « *qui risquerait de provoquer de nouveaux troubles au pays* », rappelant que « *le non-respect de la Constitution par les présidents de la République qui se sont succédé a toujours été la principale source des crises politiques ayant frappé le pays depuis l'indépendance* ».

**17/02 - Dans la perspective du prochain remaniement gouvernemental les ministres se battent pour leur reconduction et recherchent des appuis au niveau de l'Assemblée nationale,** écrit *Midi*. Certains d'entre eux collectent des signatures auprès des élus. Le mode opératoire serait simple : « *Soutenez-moi, donnez-moi votre signature et je vous paie* » Une signature coûterait au moins 500 000 Ar, croit savoir le quotidien. Selon *La LOI*, le premier ministre Jean Ravelonarivo veut profiter des négociations en cours avec le FMI et la Banque mondiale pour sauver son poste malgré les rumeurs persistantes d'un remaniement. En collaboration avec le ministre des finances Gervais Rakotoarimanana, il cherche ainsi à s'imposer comme un interlocuteur incontournable auprès des bailleurs dont il a fixé les prochaines échéances jusqu'à mi-2016.

**24/02 - Marc Ravalomanana, président du TIM, confie que son parti est prêt à intégrer le prochain gouvernement.** Pour *Madagascar Matin*, bien que critique vis-à-vis du pouvoir, « *Marc Ravalomanana n'a pas la force de s'opposer à Hery Rajaonarimampianina et a choisi la stratégie de collaboration. (...) La décision du TIM de s'associer au HVM au sein du futur gouvernement reposerait aussi et surtout sur la stratégie personnelle de son fondateur qui a un besoin urgent de relancer son entreprise Tiko* ». Andry Rajoelina, en revanche, a déjà fait savoir qu'il s'abstiendra de présenter des candidats, tout en refusant de se positionner officiellement dans l'opposition et de jouir des avantages que la Constitution lui procurerait.

**24/02 - Le premier ministre Jean Ravelonarivo effectue un nouveau séjour en France.** Aucun communiqué officiel n'a fourni les raisons de ce déplacement. L'année passée, le général Ravelonarivo s'était déjà envolé pour Paris pour des raisons confuses. Au final la primature a reconnu que le locataire de Mahazoarivo, en petite forme, avait été admis à l'hôpital pour un « *check-up* ». Certains médias croient savoir que le chef de gouvernement se rend à nouveau à Paris pour un contrôle de santé. Pour *L'Express*, « *en ces temps où une large partie de l'opinion estime qu'un changement de gouvernement s'impose, un nouveau souci de santé du locataire de Mahazoarivo pourrait être un mauvais signe. Surtout que le général Ravelonarivo écarte l'idée d'une démission* ».

**29/02 - La primature communique pour la première fois sur le séjour du chef du gouvernement en France, démentant implicitement un déplacement pour raisons de santé.** Le communiqué indique qu'une délégation conduite par Jean Ravelonarivo a rencontré de hautes personnalités du monde économique et social. Les discussions ont été principalement axées sur les projets structurants en faveur des secteurs du transport maritime et de l'énergie. La délégation s'est également entretenue avec le président de la fondation « *France Liberté Danielle Mitterrand* ».

**18/02 - Le pasteur Lala Rasendrasasina, président de l'Eglise protestante FJKM, « prié de se rendre au commissariat de police ».** Selon la version officielle, il roulait dans un véhicule à vitres teintées alors qu'il n'en avait pas l'autorisation. La seconde explication avancée par *La Gazette* et reprise par de nombreux médias, plus sensationnelle, indique que le pasteur a été « *surpris par hasard* » par des policiers dans un salon de massage en compagnie d'une jeune masseuse dont il a fallu vérifier qu'elle n'était pas mineure. Pour certains de ses collègues, le pasteur s'est rendu dans ce salon à la demande de la mère de la jeune fille pour tenter de la remettre dans le droit chemin. Lala Rasendrasasina a par la suite confirmé s'être rendu

dans cet établissement pour des « *massages thérapeutiques* ». C'est à la sortie qu'il a été arrêté par des éléments de la brigade criminelle.

Les partisans de Marc Ravalomanana sont convaincus que cette affaire, largement diffusée dans les médias et les réseaux sociaux, est une manœuvre destinée à atteindre indirectement l'ancien président, vice-président de l'Eglise, compte tenu de la grande proximité qui existe entre les deux hommes. Pour sa défense, le pasteur Rasendrasahina évoque un aveu fait par un responsable de la police, pour appuyer sa thèse : « *Je ne suis pas étonné de ce qui s'est passé, car cette année, en août, se tiendra à Antsirabe, un rendez-vous pour renouveler les dirigeants de l'Eglise. À chaque fois que cette échéance approche, il y a toujours des politiciens ayant intérêt à avoir leurs hommes à la tête de l'Eglise ou estimant qu'une certaine position au sein de l'Eglise les aiderait dans leur ambition politique, échafaudent des plans pour évincer les autres* », déclare-t-il. « *L'endroit où j'ai été est tout à fait en règle et convenable, il n'y a d'autres activités que le massage. Cela peut se vérifier* », se défend-il. Depuis la sortie de l'affaire, les débats et des doutes commencent à envahir les fidèles, écrit *L'Express* : « *Cette affaire de convocation policière semble écorner l'image du président de la FJKM auprès des fidèles et porter préjudice à sa réélection. Ce qui pourrait impacter Marc Ravalomanana, qui profite de l'aura du pasteur au sein de l'Eglise, mais aussi, dans une certaine mesure, en politique. (...) En son temps, Marc Ravalomanana ne s'est en effet pas privé d'utiliser de sa situation au sein de la FJKM pour peser plus sur la scène politique. Un poids sur lequel il pourrait, à nouveau, miser en vue de la présidentielle de 2018* ». Pour *La Vérité*, le chef d'Eglise est tombé dans un guet-apens tendu par le chef de l'Etat, qui cherche à placer ses hommes au sein de la FJKM en vue des élections présidentielles de 2018.

**23/02 - Affaire Lala Rasendrasahina : Marc Ravalomanana monte au créneau pour défendre le président de la FJKM.** « *Ce sont des allégations mensongères, qui visent à jeter le discrédit voire l'opprobre sur l'église protestante FJKM. (...) Il s'agit d'un coup orchestré par la présidence. Même les enquêteurs ont avoué qu'il s'agissait d'une affaire pilotée d'en haut* », a affirmé à la presse Marc Ravalomanana en sa qualité de vice-président laïc de l'Eglise réformée. Le FJKM n'envisage pas de porter plainte mais son bureau national compte demander audience auprès du président de la République. L'ancien chef de l'Etat ne met pas en cause directement Hery Rajaonarimampianina mais laisse entendre que l'initiative proviendrait de l'un de ses proches. Sur le plan technique, les responsables font valoir que cette intervention dans le salon de massage relevait de la police des mœurs et non d'autres services de police. Ce qui militerait en faveur de la thèse d'un coup monté, selon les partisans du pasteur. Le bureau central de la FJKM fait bloc derrière son président. « *Nous nous sommes convenus de préserver l'unité de l'Eglise* », indique Marc Ravalomanana.

**26/02 - Le pasteur Lala Rasendrasahina a présenté ses excuses à l'Eglise et aux fidèles FJKM pour le mal causé par sa présence dans cet endroit « inapproprié » mais il déclare « avoir la conscience tranquille ».** Il décide de se mettre en retrait et de déléguer ses fonctions aux deux vice-présidents, dont l'un s'appelle Marc Ravalomanana. Une conforme aux dispositions du règlement intérieur du bureau de la FJKM. Le Grand synode d'Antsirabe au mois d'août décidera de son sort. Désormais, le leader de l'Eglise réformée ne pourra plus se déplacer seul : un chauffeur permanent devra l'accompagner à chacun de ses déplacements avant la tenue du Grand synode. L'aveu du pasteur met un terme à cette affaire qui a défrayé la chronique et coupe court aux rumeurs selon lesquelles le pasteur serait tombé dans un guet-apens conçu par les proches du pouvoir.

**27/02 - « La FJKM tombe entre les mains de Marc Ravalomanana »,** écrit *Madagascar Matin*. L'ancien président est l'unique bénéficiaire du scandale, d'autant que selon les observateurs, son binôme, le pasteur Zarazaka Jean-Louis n'y fera que de la figuration. Une aubaine inespérée pour la préparation des élections présidentielles de 2018, juge le titre.

**26/02 - « Encore une pluie d'étoiles »,** titre *Tribune*. « *Le dernier conseil des ministres a encore promu au grade de général de brigade une dizaine d'officiers, militaires et gendarmes, au titre de la nomination de second semestre 2015. Car il s'agit d'une tradition chez nous, chaque semestre on distribue des étoiles à peu près comme les primes, alors que les primes même doivent être fonction des résultats. Quels sont les critères qui justifient l'élévation au titre de général chez nous ? Mystère. A ce rythme, il y aura autant de généraux et colonels que des hommes des troupes à moins que ce ne soit pas déjà le cas !* », ironise le site. Une cinquantaine d'officiers avaient déjà été promus au mois de décembre.

## ► Diplomatie

**01/02 - Rencontre Ban Ki Moon-Hery Rajaonarimampianina en marge du sommet de l'UA à Addis-Abeba.** « *Le secrétaire général et le président ont discuté des récentes élections dans le pays et de la nécessité de la stabilité politique, de la lutte contre la corruption et du respect des droits de l'homme* », rapporte un communiqué du Système des Nations unies. L'adhésion officielle du chef de l'Etat à la nouvelle stratégie de lutte contre la corruption initiée par le Bianco et le lancement de ce plan pour les dix prochaines

années ont probablement été mises en avant pour redorer le blason de la Grande île vis-à-vis de la communauté internationale et contrebalancer l'impression négative laissée par le récent rapport de Transparency International qui juge la situation « *alarmante* ». La question de la lutte contre le changement climatique et des moyens pour renforcer la résilience du pays a également été abordée avec le SG des Nations unies.

**09/02 - Sommet de la Francophonie : dans un communiqué<sup>2</sup>, le SeFaFi somme l'Etat d'assumer ses engagements** et de démontrer qu'il a postulé pour son organisation en connaissance de cause. L'énergie consacrée par la présidence à cette préparation ne devrait pas occulter les problèmes quotidiens de la population. « *Seul un nombre restreint de bénéficiaires profitera de ce sommet d'une semaine : les dirigeants, peut-être, mais surtout les affairistes en tout genre* », écrit l'Observatoire. Le coût financier de l'opération soulève bien des interrogations, le bouclage du budget ne semble pas assuré et les informations sur cette question sont confuses et fragmentaires. Plusieurs bailleurs potentiels de la Francophonie se sont empressés d'annoncer que leur soutien sera limité à la logistique, au protocolaire et au sécuritaire, ce qui exclut les infrastructures. Le SeFaFi redoute qu'une fois de plus les dirigeants ne soient contraints de mendier des subsides. Il exige la transparence sur les dépenses engagées et se demande quelles seront les retombées réelles et durables pour le plus grand nombre.

**26/02 - L'organisation du Sommet peut améliorer la situation économique du pays, souligne Hugues Ratsiferana, président du comité d'organisation.** « *Ce Sommet constitue des opportunités à saisir pour Madagascar. Il est non seulement bénéfique pour les opérateurs économiques malgaches, mais aussi pour la population entière, du fait de l'existence des effets d'entraînement* », explique-t-il. Les pays membres de l'OIF constituent par ailleurs un marché potentiel pour les produits de Madagascar. Les relations nouées à l'occasion de ce Sommet ouvriront la voie au marché international, selon ses dires.

**11/02 - « Dialogue politique » Madagascar-UE : l'équipe de Jean Ravelonarivo rappelée une nouvelle fois à l'ordre par les bailleurs.** La rencontre entre une délégation gouvernementale conduite par le premier ministre et plusieurs ambassadeurs européens avait pour objectif de faire le point sur plusieurs questions sensibles : mise en œuvre du Programme indicatif national du 11ème FED, décentralisation, mise en place de la HCJ, suivi des élections communales et sénatoriales, lutte contre les trafics illégaux et assainissement de la filière bois de rose, bonne gouvernance, réforme du secteur de la sécurité (RSS), situation humanitaire, notamment dans le Sud. Le climat des affaires était également au centre des discussions : marchés publics, gouvernance et confiance en une justice équitable et respectée. Les groupements patronaux ont récemment menacé de boycotter la collaboration avec l'Etat pour l'organisation du Sommet de la Francophonie. « *Des efforts ont été réalisés, mais nous ne sommes pas satisfaits à 100 %. Des défis restent à relever pour Madagascar* », a indiqué l'ambassadeur Antonio Sanchez Benedito. Une table ronde économique Madagascar-UE se tiendra le 13 mai.

**11/02 - Coopération militaire : un amiral et 17 généraux américains débarquent dans la Grande île.** Il s'agit de boursiers du programme militaire américain Capstone, nouvellement promu au grade de général. Leur arrivée à Madagascar pour une courte visite s'inscrit dans le cadre de leurs études sur le terrain dont le but est d'avoir une meilleure compréhension de la défense, de la sécurité et des questions politiques auxquelles sont confrontés les pays partenaires des Etats-Unis. Les autorités présentent la visite comme relevant de la coopération militaire entre les deux pays. C'est la première fois que Madagascar figure parmi les pays visités par ce programme américain. L'arrivée des stagiaires à bord d'un appareil de l'US Air-Force a suscité des questionnements.

**22/02 - Iles Eparses : un débat aux Nations-unies prévu en septembre,** selon la ministre des affaires étrangères Béatrice Atallah. Selon la chef de la diplomatie, l'équipe devant mener les négociations est constituée et opérationnelle depuis plusieurs mois. Celle du camp français aurait été mise en place tout récemment. Lors du conseil du gouvernement du 9 février, un projet de refonte du décret fixant les limites des eaux territoriale de Madagascar a été adopté. Le texte pourrait encore être à l'étude au niveau de la présidence avant d'être inscrit l'ordre du jour d'un conseil des ministres.

**27/02 - Des pêcheurs de Mahajanga, habitués à pêcher dans la zone, réclament la restitution des Îles Éparses.** Leur revendication fait suite à un accrochage qui s'est produit en mars dernier entre cinq bateaux malgaches et les militaires français d'une frégate de surveillance des Forces armées dans la zone Sud océan Indien (FAZSOI). Les corps de 7 des 21 pêcheurs restent introuvables à la suite d'une forte tempête qui sévissait sur le secteur au moment de l'incident, affirment-ils. Les pêcheurs dénoncent les violences subies, la destruction de leurs équipements et la confiscation de leurs vivres. Les îles Éparses se trouvent à 150 km à vol d'oiseau de Madagascar. Les pêcheurs et le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar

<sup>2</sup> Cf. blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/83/39/448497/109003302.pdf>

(CRAM) se demandent si cette zone est vraiment une zone économique exclusive française, comme le prétend un communiqué du 8 avril de la préfecture de La Réunion.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**26/02 - Le rapport annuel d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde consacre deux pages à Madagascar<sup>3</sup>.** *Midi*, qui en fait l'analyse<sup>4</sup>, constate que « *la situation sur les droits humains n'a connue aucune évolution en deux ans de pouvoir du régime Rajaonarimampianina* ». Amnesty dénonce entre autres, « *les exécutions extrajudiciaires commises par les forces de sécurité dans le contexte de la lutte contre les vols de bétail dans le Sud, avec une impunité quasi-totale, ainsi que le harcèlement et les actes d'intimidation perpétrés à l'encontre des journalistes, des étudiants et des militants écologistes* ». L'instabilité politique persiste, ce qui constitue une menace contre la réconciliation nationale et le développement économique. Dans un paragraphe réservé à la police et aux forces de sécurité, Amnesty dénonce les recours excessifs à la force. D'après le rapport, « *plusieurs personnes soupçonnées de vols de bétail ont été exécutées de manière extrajudiciaire par l'armée. Des habitants ont été blessés et d'autres ont été tués. Aucune enquête n'a été ouverte sur ses homicides et personne n'a été amené à rendre des comptes* ». *Madagate*, qui publie le texte intégral concernant Madagascar<sup>5</sup>, titre « *Madagascar : centre de l'Etat de non-droit du monde* ».

**Andrianirainy Rasamoely, président des associations pour la défense des droits humains à Madagascar, confirme la teneur du rapport.** « *L'Etat malgache, les agents de l'Etat en particulier, sont les premiers à bafouer les droits humains à Madagascar. Ceux qui sont responsables de l'application des lois... Ils pillent, ils volent, ils exécutent, des fois sans raison... des gens, des témoins... Mais on a peur de dénoncer parce que les représailles sont dures* ».

### **► L'affaire du rapt de Toamasina<sup>6</sup>**

**04/02 - Les arrestations et les incarcérations continuent dans l'affaire du kidnapping de deux adolescents dont la famille est proche d'un opérateur de la filière bois précieux,** perpétré à Toamasina le 23 novembre. Traduits devant le parquet du tribunal d'Antananarivo, 5 autres suspects, dont un agent pénitentiaire de la maison centrale d'Antanimora, ont été placés en détention préventive dans des lieux différents, pour raison de sécurité. Ce qui porte à 36 le nombre des inculpés. Trois avis de recherches viennent encore d'être lancés.

**05/02 - Deux récidivistes, présumés coupables de rapt contre rançon, ont été libérés fin décembre. Le premier a été acquitté, tandis que le deuxième a bénéficié d'une mise en liberté provisoire.** Deux autres sont déclarés évadés. Ces prévenus étaient soupçonnés d'avoir été les commanditaires d'une demi-douzaine de rapt. Entre autres, celui d'un ressortissant étranger, gérant d'une grande société de distribution, et d'un Indien d'origine française, propriétaire d'un groupe spécialisé dans l'importation de pièces automobiles. Après l'inculpation d'un magistrat dans l'affaire du rapt des deux adolescents, la tension règne au sein du tribunal de Toamasina. Une rixe a opposé deux magistrats, révèle *Midi*.

**09/02 - Vers la fin de l'année 2015, neuf individus incarcérés pour kidnapping à la maison de force de Tsiafahy ont été libérés.** Certains ont été acquittés, d'autres ont bénéficié d'une liberté provisoire. Ces neuf détenus relâchés avaient été inculpés pour des actes de kidnapping perpétrés entre 2012 et 2015. La presse s'interroge sur le bien-fondé de ces décisions de justice, compte tenu du profil de certains de ces détenus récidivistes, réputés particulièrement dangereux. Au cours de l'année 2015, 17 suspects avaient été appréhendés et jetés en prison à Antanimora et à Tsiafahy. Deux lieutenants ainsi que trois gendarmes du Groupe de Sécurité et d'Interventions Spéciales (GSIS) figurent dans la liste.

**13/02 - Le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) se mure dans le silence en attendant les résultats des investigations sur le kidnapping de Toamasina du mois de novembre.** Son assemblée générale annuelle a été reportée. L'affaire a fortement éclaboussé l'image de la magistrature, l'un de ses membres a été incriminé et est incarcéré depuis début janvier à la prison de Manjakandriana. Son état de santé soulèverait des inquiétudes. Ses proches avaient prévu tenir une conférence de presse pour dénoncer ses conditions de détention mais celle-ci a été annulée au dernier moment.

<sup>3</sup> Consulter le rapport mondial et par pays : <http://www.amnesty.fr/rapport2016>

<sup>4</sup> <http://www.midi-madagasikara.mg/politique/2016/02/26/rapport-damnesty-international-utilisation-excessive-des-forces-de-lordre-a-madagascar/>

<sup>5</sup> <http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/flash-infos/5599-madagascar-centre-de-letat-de-non-droit-du-monde.html>

<sup>6</sup> Cf. revues de presse de décembre 2015 et janvier 2016.

**24/02 - Stéphanie Roger Lala, la femme la plus recherchée pour le kidnapping des deux adolescents a été arrêtée à Antananarivo** par la force d'intervention de la police. Elle était sur le point de partir pour Nairobi. Evadée et multirécidiviste, elle faisait l'objet d'un avis de recherche de la brigade criminelle depuis le 26 janvier. Reste maintenant à mettre la main sur les commanditaires. A Toamasina, Stéphanie Roger Lala a la réputation d'être une personne influente au niveau des autorités locales, indique *Midi*. Son réseau de contacts serait devenu un atout qu'elle a su exploiter au point de devenir intouchable. Impliquée dans une autre affaire d'enlèvement, elle avait été relâchée au mois de décembre. Après l'audition de près de 70 personnes et la mise en détention préventive de 21 suspects en janvier, les investigations ont fait ressortir le nom de l'ex-détenue qui a été appréhendée. « *Cette arrestation n'est pas la première, et elle ne sera pas non plus la dernière* », a martelé l'inspecteur général de police Blaise Richard Randimbisoa. Commentaire désabusé de *L'Express* : « *On comptait sur un grand coup de balai au tribunal de Toamasina après le démantèlement des larbins d'une série de kidnapping, les arrestations se sont contentées de vulgaires exécutants et d'un magistrat qui n'est qu'un maillon de la chaîne restée en place. Reste à espérer que la «princesse Stéphanie» dénonce ses princes charmants du parquet. À moins que ceux-ci viennent une nouvelle fois la tirer d'affaire...* »

**27/02 - L'audition du magistrat accusé d'être impliqué dans l'affaire du kidnapping a été différée.** Une source indique que le report s'explique par une « *tentative de modification de l'ordre de poursuite* » motivée par le fait qu'« *aucune charge n'a pu être retenue contre le magistrat* ». La presse se demande si l'on n'assiste pas en fait à une tentative de classer discrètement l'affaire. « *Il semble que nous soyons face à une tentative de diversion pour détourner l'attention de l'opinion sur d'autres facettes de cette affaire de kidnapping. Il est à souligner que depuis l'arrestation du juge à Toamasina, un certain silence semble soit entretenu autour du dossier* », avance un observateur.

## ► Insécurité, vindicte populaire

**02/02 - Nosy Be - Douze bandits lourdement armés s'abattent en pleine nuit sur un complexe touristique.** Les préjudices pourraient s'élever à des dizaines de milliers d'euros. Après s'être emparés de tous les objets de valeur à portée de main, les assaillants ont pris une embarcation appartenant à l'hôtel, dans laquelle ils ont chargé leur butin, avant de disparaître. L'opération serait l'œuvre de professionnels. Des militaires pourraient être impliqués.

**Le véhicule du ministre des travaux publics, Roland Ratsiraka, cible d'une attaque sur une route nationale.** Le ministre, qui rentrait d'une sortie promotionnelle pour la rénovation de la RN7, avait décidé de rentrer en avion, son chauffeur reconduisant seul le véhicule à Antananarivo. La voiture a été caillassée et a fait l'objet d'un tir d'arme à feu. Les gendarmes estiment qu'il ne s'agit pas d'une attaque ciblée mais plutôt de l'œuvre au hasard de bandits de grand chemin. Au moins trois embuscades de ce type ont eu lieu en une semaine sur les grands axes du pays. Les cibles transportent en général de grosses sommes d'argent et sont repérées au préalable. Pour lutter contre le phénomène, les conducteurs s'organisent en convoi pour rouler la nuit. La gendarmerie les escorte quand elle le peut. Mais seuls 200 gendarmes sont déployés pour surveiller les milliers de kilomètres des grands axes routiers du pays.

L'association professionnelle des transporteurs routiers dénonce cependant la multiplication des contrôles de police sur les routes, occasion pour les forces de l'ordre de racketter les automobilistes. Sur la RN7 reliant Antananarivo à Fianarantsoa, il y aurait au bas mot 53 contrôles, avance le président de l'association. « *Un transporteur doit payer un pot-de-vin d'une valeur de 50 000 Ar à chaque contrôle pour pouvoir continuer sa route* », fulmine-t-il.

**03/02 - Attaque de dahalo à Ilakaka Be : une quinzaine de personnes tuées dont deux membres de la communauté villageoise et un éleveur.** La bande armée, forte d'une soixantaine d'hommes, avait jeté son dévolu sur un troupeau de 400 zébus. Avant de s'en emparer, des maisons ont été incendiées pour faire fuir leurs occupants. Les villageois ont riposté en tentant d'encercler les malfaiteurs. Des échanges de tirs se sont produits. Les dahalo se sont enfuis en direction du parc national de l'Isalo mais ils ont été rattrapés par les forces de l'ordre et les habitants. Une nouvelle fusillade s'est produite. Certaines sources font état d'un bilan encore plus sévère, qui s'élèverait à une vingtaine de morts. Le village avait déjà été attaqué dans le passé et la population avait pris l'habitude de se désertier le village durant la nuit pour se réfugier en brousse.

**10/02 - Atmosphère délétère à Ilakaka : les dahalo menacent de venger leurs morts.** L'ombre des dahalo plane après que dix d'entre eux ont été abattus dans une embuscade tendue par les forces de l'ordre. Des lettres anonymes circulent dans le village annonçant des représailles de la part des bandits rescapés de l'hécatombe. Les forces de gendarmerie ont mis en place un dispositif armé pour prévenir toute nouvelle incursion. Des villages voisins sont parvenus à repousser des attaques.

**16/02 - La famine entraine une vague de migration et d'insécurité dans le Sud.** Une frange de la population du Sud, concernée par la famine, émigre vers des localités situées plus au Nord pour survivre dans des conditions souvent difficiles, sans ressources et sans logement. La ville champignon d'Illakaka a ainsi accueilli des migrants venus des villages de l'Androy. Ce qui engendre un bouleversement de la vie des résidents et une explosion de l'insécurité. Les migrants sont souvent contraints au vol et au banditisme pour survivre mais il n'est pas question pour le moment de refouler les nouveaux arrivants, la ville d'Illakaka étant elle-même la résultante de mouvements migratoires massifs nés de l'exploitation du saphir et autres pierres précieuses.

**10/02 - Amboasary-Sud : des « dahalo repentis » font régner la terreur dans un village.** Dissimulés sous les uniformes verts des repentis, 30 bandits lourdement armés ont frappé. Le bilan fait état de sept morts. « *La guérilla a fait rage pendant des heures. Les malfaiteurs avaient quatre ou cinq kalachnikovs* », relate Alphonse Maka, ancien parlementaire, natif de la commune. Les assaillants se sont introduits furtivement dans le village. Après avoir froidement tué l'éleveur pris pour cible, ils se sont emparés de son troupeau. Découvrant le corps de la victime, le fokonolona a engagé la poursuite des dahalo. Les fuyards sont tombés nez-à-nez avec les villageois lancés à leurs trousses. Lors des affrontements, quatre des voleurs de bétail sont tombés sous les balles du fokonolona. Dans les rangs des poursuivants, un dahalo repentis a péri aux côtés d'un villageois. Durant près d'un an et demi, une accalmie s'était imposée dans le district après que les forces de l'ordre aient obtenu la reddition de près de 4 000 dahalo repentis sur 16 communes du secteur. *La Vérité* note que six attaques de dahalo ont eu lieu dans le Sud en l'espace de 10 jours.

**12/02 - Le district de Midongy du Sud cible de dahalo.** 300 individus lourdement armés ont attaqué un village emportant 700 zébus. Les habitants ont réclamé le déploiement urgent d'un hélicoptère pour engager la poursuite des malfaiteurs. Les députés du secteur demandent l'envoi de renforts de gendarmerie. Ce même village avait été victime d'une attaque d'envergure il y a 4 mois. 700 bovins avaient été déjà volés. Aucun n'a pu être retrouvé à ce jour.

**18/02 - Affrontement musclé entre fokonolona et dahalo à Miandrarivo Tsiroanomandidy. Bilan : 4 morts dont 2 villageois.** La fusillade meurtrière a éclaté dans une zone d'embuscade lorsque le fokonolona s'est lancé à la poursuite de 18 dahalo armés de fusils de chasse et d'armes blanches. 14 gendarmes équipés de Kalachnikov ont été dépêchés en renfort.

**04/02 - Insécurité dans l'Atsimo Andrefana - Recours à la vindicte populaire.** Selon un conseiller municipal d'Itampolo, district d'Ampanihy, l'insécurité est en forte recrudescence et les enlèvements d'enfants prennent de l'ampleur. « *En cas d'enlèvement, la population ne veut plus se fier aux forces de l'ordre. Elle ne se fixe aucune limite pour procéder directement à la vindicte populaire, pouvant aller jusqu'au lynchage des criminels* », souligne-t-il. Pour l'écu, la situation est alarmante, « *l'insécurité reflète un Etat faible et mal gouverné* ».

**La France accordera des aides à la police scientifique et à la justice afin de faciliter les enquêtes sur les affaires judiciaires délicates.** C'est ce qui est sorti d'un entretien privé entre la ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, et une délégation parlementaire française conduite par le vice-président du groupe d'amitié France-Madagascar, Alain Marsaud, accompagnée de l'ambassadrice, Véronique Vouland-Aneini. Outre le volet formation, les aides consisteront en la fourniture de matériels d'enquête. « *Les autorités françaises se sont toujours préoccupées des affaires de kidnapping et des attaques à main armée qui sont devenue monnaie courante à Madagascar* », écrit *Midi*, qui rappelle que quelques 25 000 ressortissants français seraient implantés à Madagascar.

**La France préoccupée par la sécurité de ses ressortissants.** Outre les risques grandissants d'attaques terroristes, le meurtre d'un ancien diplomate à Fianarantsoa et celui d'un hôtelier français à Ambalavao vers la fin de l'année, ainsi que le lynchage à mort d'un franco-italien et d'un Réunionnais à Nosy-Be en octobre 2013, ont été évoqués lors de la rencontre entre la délégation et les autorités en charge de la sécurité. Le ministre de la sécurité publique, Blaise Richard Randimbisoa, a précisé que des écoles coraniques ont été placées sous contrôle dans le Nord et dans le Sud-Est. Les sites diplomatiques et les lieux stratégiques font l'objet d'une surveillance renforcée. « *La surveillance des frontières est de surcroît, soumise à des mesures drastiques, pour empêcher que Madagascar ne devienne une terre d'accueil de djihadistes* », affirme-t-il.

**11/02 - Lutte contre l'insécurité : vers l'achat d'hélicoptères russes.** L'ambassadeur de Russie, Stanislav Akhmedov, propose au gouvernement de fournir des hélicoptères pour desservir notamment les zones enclavées en proie aux problèmes d'insécurité. Une occasion pour le premier ministre d'annoncer que les opérations militaires vont se poursuivre. Une base sera implantée à Ihosy, à proximité des zones les plus touchées par le phénomène dahalo.

**12/02 - Toamasina plonge dans la violence.** Kidnapping, meurtres, attaques à mains armées, vols à l'arraché, sont devenus le lot quotidien de la population de la capitale économique de Madagascar. La ville est entraînée dans une spirale de violence. Les relations conflictuelles au sein des forces de l'ordre et de la magistrature contribuent à créer un climat délétère. Les députés de la région ont lancé un appel au gouvernement. Pour éviter toute compromission dans les affaires, ils demandent que les fonctionnaires ne puissent pas rester plus de 5 ans en fonction dans la localité.

**15/02 - Pour le sénateur Lylison, ex-codirecteur de la FIS sous la Transition, le cannabis est l'une des principales sources des attaques à main armée, kidnappings et vols de bovidés.** Dans le district de Betroka, notamment, des milliers d'hectares seraient consacrés à la culture du cannabis destiné à l'approvisionnement de la capitale et de toutes les grandes villes.

**24/02 - Midongy du Sud - Un gradé de la gendarmerie arrêté pour vente de munitions.** Le sous-officier est placé en garde à vue. Les enquêteurs poursuivent les investigations pour remonter jusqu'au fournisseur. De source auprès de la gendarmerie, de telles ventes clandestines favorisent le pullulement des armes à feu et les actes de banditisme.

**25/02 - L'éditorialiste de L'Express, Nasolo-Valiavo Andriamihaja, se prononce en faveur du rétablissement de la peine de mort à Madagascar.** Extrait : « *Une enfant violée et assassinée de façon barbare par ses kidnappeurs. Un couple de vieillards sauvagement assassinés par des enfants qui ont perdu la tête pour une histoire d'héritage. Un orphelinat attaqué et les religieuses tabassées, pour faire main basse sur des provisions, du linge et une trésorerie au jour le jour, avant de violer la chapelle. Rétablir la peine de mort. La meilleure loi est celle qui convient le mieux à une société donnée à une époque déterminée et dans un contexte bien précis. Le Sénat a également l'initiative des lois. Les sénateurs nouvellement nommés peuvent rétablir le bon sens en faisant annuler la malheureuse initiative des députés, qui ont voté une loi sans vraiment y faire attention. Ce ne serait pas un scandale constitutionnel. Ce serait même parfaitement légal. Et une authentique protestation de souveraineté face au terrorisme intellectuel des conditionnalisés [imposées par le bailleurs de fond] ».*

## ► Gouvernance, justice, réconciliation nationale

**07/02 - Un collectif d'organisations de la société civile interpelle : « La corruption est l'ennemie du développement ».** Dans un communiqué<sup>7</sup>, il observe notamment que la population « demeure et s'enfoncé toujours dans le désarroi matériel et social face au pouvoir actuel pour qui 'tout va bien' (...) » « La famine qui sévit actuellement dans le Sud est un fait dramatique mais pas nouveau. Il est inconcevable que les autorités n'aient pas prévu cette situation qui touche en ce moment quelques 200.000 citoyens. (...) Les autorités semblent toujours préférer créer des stratégies d'urgence qui pourtant n'arrivent même pas à assurer les besoins basiques des populations concernées. (...) Dans le domaine des ressources naturelles, le trafic de bois de rose ne cesse d'occuper l'actualité et notamment depuis la transition. Le trafic, bien organisé est unanimement constaté et dénoncé. (...) Les trafiquants poursuivis bénéficient d'une liberté provisoire injustifiable et incompréhensible leur permettant de prendre la fuite à l'étranger. L'impunité à l'avantage des trafiquants ou des hors-la loi sur la faune malagasy (...) est aussi à déplorer. (...) Dans le domaine de la sécurité, (...) de nombreuses organisations de la société civile ont dénoncé début novembre 2015 les cas de corruption et de rackets perpétrés sur la population dans certaines régions du Sud, qui engendrent une violation avérée des droits humains pour intimidations, blessures, voire morts de civils : les auteurs en sont certains officiers et gendarmes. (...) Dans le domaine du foncier, malgré que la politique foncière ait déjà évolué dans le sens de la reconnaissance des droits traditionnels et de la décentralisation, depuis 2005 des défis opérationnels majeurs restent à surmonter. Les cas flagrants d'entraves aux droits de propriétés sont visibles un peu partout dans le pays. (...) Enfin, les élections constituent aussi un foyer de corruption et d'illégalités à travers l'achat de voix direct ou indirect et les abus d'autorité. (...) Ces pratiques sont renforcées par l'utilisation de financements douteux (blanchiment) et par l'indépendance fictive de la CENI. (...) L'élection devient un moyen biaisé utilisé par des personnes indésirables ou de mauvaises réputations pour accéder au pouvoir à travers la corruption. (...) Trêve de palabres, trêve de querelles politiques, tout le monde doit dompter sa vénalité et ses intérêts personnels pour se consacrer à l'intérêt général ».

**19/02 - Le directeur sortant du Samifin déplore le manque de poursuites judiciaires contre les délinquants financiers. La justice est une nouvelle fois mise en cause.** « Nous avons présenté 193 rapports de délinquance financière à la justice, mais jusqu'ici, seulement trois procès ont été engagés », déplore Jean-Claude Razaraniaina à l'occasion de la présentation de son rapport d'activité 2014. Sur ces trois dossiers, deux sursis ont été prononcés. « Pour le troisième cas où une décision ferme du tribunal a été rendue,

<sup>7</sup> Cf. blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/13/37/448497/108978687.pdf>

*l'inculpé est toujours en liberté », vilipende le numéro un du Samifin, qui ajoute : « Nous avons bloqué 114 comptes bancaires. Maintenant il n'en reste plus que 15, tous les autres ont bénéficié d'une décision favorable à un dégel, alors qu'aucune procédure judiciaire n'a été engagée. Si ces comptes ont été gelés, c'est pourtant parce qu'il y avait suspicion d'infraction à la loi », soutient-il. Hery Rajaonarimampianina a déclaré lors de la réception de la délégation du Samifin venue lui présenter son rapport d'activité : « S'il y a des blocages dans l'accomplissement de votre mission, n'hésitez pas à les dénoncer ». Jean-Claude Razaraniaina a révélé avoir été l'objet de multiples menaces au cours de des 8 années d'exercice. Il a été rapporté que le montant approximatif des dossiers transmis aux entités appelées à engager des poursuites est évalué à 852,9 milliards Ar. Pour les comptes bloqués par le SAMIFIN pour cause de suspicion de fraude ou de blanchiment d'argent, la somme est estimée à 35,7 milliards Ar.*

**12/02 - Pour L'Express, l'absence d'Etat de droit peut dégénérer en violation des droits de l'homme à grande échelle**<sup>8</sup>. « Force est de constater que la crise a atteint son paroxysme. L'absence de l'État de droit enfonce davantage le pays dans la corruption et la criminalité. On voit s'accumuler une tension latente au sein de notre société, laquelle peut dégénérer en violation des droits de l'homme à grande échelle. Faute d'avoir été maîtrisée à temps, la crise va tout emporter. Certes, des progrès ont été déployés à travers la mise en place des différentes institutions. Toutefois, il n'existe pas de solutions à court terme pour le rétablissement de cet État de droit qui couvre à la fois la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance et qui constitue le fondement même de la stabilité et du développement durable. (...) Bien qu'il n'y ait pas de guerre civile ouverte, nécessitant l'intervention des opérations de maintien de la paix des Nations unies, le climat d'insécurité permanent et l'état d'anarchie délétère qui sévissent au pays, exigent désormais de stimuler les activités de relèvement rapide de développement afin d'édifier les premières bases d'une paix durable. Il faut donner à la population le droit de pouvoir jouir pleinement de ses droits de vivre dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur ».

**26/02 - Un élève sous-officier torturé par son supérieur après avoir été accusé de vol.** Une pratique qui serait courante d'après *Madagascar Matin* mais rarement dénoncée par les victimes par crainte de représailles. L'Observatoire malgache des droits de l'homme et des libertés (Omdhl) a porté plainte contre cet acte qui s'est déroulé dans un camp militaire et l'affaire a été présenté au juge. Le lieutenant tortionnaire ne s'est jamais présenté aux convocations. Selon Rakotoniriana Andriamanana, président nationale de l'Omdhl, « le non-respect des droits de l'homme à Madagascar est constaté et nous sommes prêts [à agir] pour le rétablir. Nous encourageons les malgaches à se défendre en prenant connaissance de leurs droits ». D'après l'ACAT, « il n'existe pas de mécanisme efficace et indépendant permettant d'enquêter systématiquement sur les allégations de mauvais traitements ou de tortures perpétrés par les représentants de l'État à Madagascar. Dès lors, les délits imputables aux forces de l'ordre font très rarement l'objet d'enquêtes ».

**10/02 - Le mandat du Conseil pour la réconciliation Malagasy (FFM) s'achève au mois de mars.** Son président, le général Sylvain Rabotoarison, indique que le FFM a reçu plus de 500 requêtes d'indemnisation liées aux événements de 2002 et de 2009. Un montant de 100 milliards Ar est nécessaire pour couvrir les indemnisations mais cette somme reste encore à trouver.

**17/02 - Le FFKM prêt à collaborer avec le nouveau Conseil du Fampihavanana Malagasy (FFM).** Selon une source au sein du conseil œcuménique, le comité de rédaction de l'avant-projet de loi relative à cette institution réconciliatrice a pris en compte la plupart des résolutions des Assises nationales de la réconciliation conduites en 2015 par les Églises.

**25/02 - Le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM/FFM) rénové sera doté du pouvoir d'amnistier.** Les membres du comité d'experts pour la révision des textes régissant le CFM ont présenté à la presse leur rapport d'activité. Ils ont tenu à expliquer que la nouvelle institution sera dotée du pouvoir d'amnistier et de déterminer le montant des réparations et indemnisations des victimes des crises politiques. Il sera doté d'une commission « Vérité et pardon » et d'une commission « Reconstruction de la nation et de la République ». Le comité évoque la mise en place d'une « justice transitionnelle », « gamme d'approches judiciaires et non judiciaires appliquées par les sociétés pour faire face au legs des vastes atteintes aux droits de la personne lors du passage de la phase des conflits et des violences à celle de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit », selon une définition donnée par l'ONU. « Il y aura une méthodologie rigoureuse pour la recherche de la vérité », prévient André Rasolo. Tous les faits ne seront pas amnistiables et réconciliation ne signifie pas impunité. L'amnistie ne sera octroyée que dans la nécessité de la réconciliation nationale. Le processus de réconciliation doit être le théâtre de débat et d'échanges. L'amnistie ne sera octroyée que dans la nécessité de la réconciliation nationale. Si l'impunité due à l'amnistie entraîne un blocage du processus, ce sera au CFM de faire des recommandations aux autorités compétentes pour l'ouverture d'une pour-

<sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/93/40/448497/109062078.pdf>

suite judiciaire. L'avant-projet de loi élaboré par le comité doit encore être examiné en conseil de gouvernement et en conseil des ministres.

## ► Education, exploitation sexuelle des enfants

**06/02 - 50 000 enseignants non-fonctionnaires (ENF/Fram) auront été recrutés en 5 ans, jusqu'en 2018.** La vague de recrutement de 2014 est en place, celle de 2015 le sera très prochainement. Pour renforcer la lutte contre la corruption, la procédure de recrutement pour la 3<sup>ème</sup> vague sera basée sur une approche locale impliquant les autorités et les élus locaux.

**27/02 - 40 % des écoles privées seraient dépourvues d'autorisation d'ouverture et fonctionneraient avec des enseignants non habilités.** Les parents ignorent cette situation et se laissent attirer par des publicités alléchantes promettant des taux de réussite jusqu'à 100 % aux examens. Les responsables des écoles privées en règle dénoncent une concurrence déloyale. Le ministère de l'éducation nationale et l'Office national des écoles privées tentent de redresser la situation. Les contrevenants ont jusqu'au mois de septembre pour régulariser leur situation.

**Important déficit de construction de salles de classe.** D'après Paul Rabary, ministre de l'éducation nationale, « *le besoin est de 3 000 salles de classe par an. 250 sont construites annuellement par les partenaires, contre 300 par le gouvernement* ».

**17/02 - 2 500 d'enfants d'Antananarivo ne sont pas scolarisés et plus de 300 d'entre eux ont un handicap physique.** Handicap international s'est associée au ministère de l'éducation nationale pour mettre en œuvre un programme qui permettra à ces enfants handicapés de retrouver le chemin de l'école. L'ONG assurera en outre l'accompagnement scolaire de plus de 2 500 enfants vulnérables dans la région Diana et Analanjirofo. 365 enseignants de 57 écoles primaires publiques seront formés pour accueillir ces enfants.

**23/02 – Près d'un millier de collégiennes et lycéennes de 80 établissements seraient victimes de sorcellerie [ambalavelona]. Les responsables de l'éducation nationale et le FFKM tirent la sonnette d'alarme.** Le phénomène touche 14 régions et ferait actuellement tache d'huile. Des établissements frappés ont décidé des fermetures provisoires des classes. Des cultes œcuméniques se tiennent afin de soutenir les élèves ainsi que les établissements scolaires frappés par ce fléau. Le ministère est à l'origine de cette initiative. « *On a déjà emmené des élèves atteints de l'ambalavelona se soigner dans des hôpitaux, mais le traitement donné par les services médicaux n'a pas donné de bons résultats* », affirme le ministre, Paul Rabary. La perplexité règne au sein du FFKM mais aucune démarche n'a été engagée pour tenter d'expliquer scientifiquement le phénomène. « *Nous avons affaire à l'esprit du mal. Il n'y a pas de distinction; des écoles aussi bien publiques que privées, confessionnelles ou non, en font les frais. Nos prières sont les meilleurs remèdes* », confie un responsable religieux. « *La laïcité de l'Etat est bafouée* », écrit *Madagascar Matin*, qui fustige l'attitude du ministère de l'éducation qui n'a trouvé d'autres remède que de proposer l'organisation de cultes œcuméniques. Des sociologues avancent, quant à eux, que l'ambalavelona est un phénomène d'ordre psychosocial et culturel.

**09/02 - L'université d'Antananarivo intègre le classement 2015 des 100 meilleures universités d'Afrique** publié par « *4 International Colleges & Universities* » (4icu.org). Dans ce classement, l'université d'Antananarivo, qui succéda en 1988 à l'ancienne « *université de Madagascar* », est classée 70ème. C'est la seule université malgache figurant dans ce classement. Le palmarès est trusté par les universités d'Afrique du Sud et d'Egypte. Aucune université africaine ne prend place dans le classement 2015 des 200 meilleures universités mondiales, classement qui fait la part belle aux États-Unis.

**24/02 - La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants reste à renforcer.** 14 % des filles de 15 à 19 ans sont victimes des violences sexuelles. L'exploitation sexuelle reste une problématique majeure dans les sites touristiques. Une étude menée par l'Unicef dans deux sites touristiques et miniers à Madagascar révèle que 16 % des enfants ont subi un premier rapport sexuel contraint. Dans la ville de Nosy Be, 40 % des premières relations sexuelles des jeunes filles enquêtées ont eu lieu dans le milieu de la prostitution. Par ailleurs, selon Amnesty International, en 2010, les mineurs prostitués de Toamasina et Nosy Be représenteraient entre 30 et 50 % de la totalité des personnes en situation de prostitution. A noter que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution va de 13 ans à 15 ans, selon une étude menée par l'ONG ECPAT France en 2012 dans la localité de Nosy Be. La signature, en mai 2015, du code de conduite national des acteurs du tourisme dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) et le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) a marqué la détermination des acteurs du secteur à s'engager dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Depuis 2011, ce sont plus de 200 hôtels et acteurs du secteur privé qui se sont engagés dans cette lutte dans six régions. Une centaine d'acteurs du secteur du tourisme se sont retrouvés dans la capitale pour une assemblée générale afin de se concerter sur le

mécanisme de suivi de ce code de conduite. Le BIT appuie cette initiative et contribuera à renforcer la capacité des autorités locales et autres acteurs clés du secteur, affirme Christian Ntsay, directeur du bureau de pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles.

## ► Santé, sécurité alimentaire

**04/02 - L'épidémie de peste continue à se propager. Une soixantaine de décès ont été enregistrés depuis août 2015.** « Cette année, nous avons eu 180 malades, surtout au niveau des Hautes terres, avec une forte mortalité : 68 cas de décès », annonce la représentante de l'OMS. Sur le seul mois de janvier, 21 malades ont été recensés et 4 décès suspects. « Auparavant, plus de 50 % des malades succombaient à la maladie. On a moins de décès aujourd'hui », tempère le ministère de la santé.

**05/02 - Le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme fait de la lutte contre le paludisme son cheval de bataille.** Le paludisme est l'une des principales causes de mortalité à Madagascar (entre 300 et 600 morts chaque année et près de 400 000 cas en 2014). Cette année encore, la fondation a réitéré son engagement auprès des autorités et ce malgré un rapport 2014 pointant du doigt de nombreuses irrégularités dans la gestion des financements. La somme allouée au gouvernement pour les deux ans à venir est de 70 millions de dollars. Depuis 2002, 80 % des crédits ont été investis dans la lutte contre le paludisme. Mais entre 2009 et 2012 une partie des financements, gérée par des organisations gouvernementales et des ONG avait été jugé non conforme. Le montant des surfacturations et livraisons de médicaments non conformes s'élevait à plus de 1,6 million d'euros. Pour le premier ministre, ces irrégularités sont de l'histoire ancienne : « Toutes ces irrégularités ont été bel et bien réglées. Il y aura des contrôles réguliers de la part des inspecteurs de l'Etat ». Depuis 2002, Madagascar a reçu plus de 280 millions de dollars du Fonds mondial.

**24/02 - La lutte contre le VIH/Sida lourdement handicapée.** Dépassé par ses voisins de l'océan Indien, Madagascar fait face à de nombreux problèmes dans la lutte contre le VIH/Sida. « Retards d'approvisionnement en médicaments, voire ruptures répétitives de stocks, faible quantité des intrants pour effectuer le dépistage dans beaucoup de districts, manque de matériel pour la prise en charge des malades », telles sont les difficultés que les acteurs de la lutte contre le VIH/Sida n'ont pas hésité à dénoncer en marge du lancement de l'association régionale « Ravane océan Indien ». Cette situation représente un lourd handicap pour Madagascar dans l'atteinte des objectifs en matière d'élimination du VIH/Sida dans le monde d'ici 2030. Les sept îles de l'océan Indien sont membres de l'association et bénéficient de ses interventions. « Notre action se focalise dans la plaidoirie. On fera en sorte que la prise en charge soit sur un même pied d'égalité dans toutes les îles. Si on connaît un pays qui a des problèmes en matière de prise en charge, on fera tout notre possible pour que son problème soit réglé », affirme sa présidente.

**09/02 - Le budget 2016 du ministère de la santé ne représente que 5,65 % de la masse budgétaire totale.** Le CCOC rappelle que Madagascar fait partie des signataires de la déclaration d'Abuja de 2001 et que l'Etat s'est ainsi engagé à consacrer au moins 15 % de son budget annuel au secteur de la santé. A noter que dans leurs recommandations sur la loi de finances 2016 déposées auprès du Parlement en décembre 2015, les organisations de la société civile ont recommandé l'augmentation progressive du budget consacré à la santé, de manière à atteindre les 15 % dans un délai de 5 ans minimum.

**22/02 - Le niveau du concours national pour le recrutement de 500 paramédicaux trop élevé pour les milliers de candidats issus des universités privées. Les résultats sont catastrophiques.** Seuls quatre candidats sur 500 ont obtenu la moyenne requise pour l'admission. Les membres du jury mettent en cause les enseignements délivrés dans les centaines d'instituts de formations de paramédicaux qui pullulent et qui jusqu'ici n'ont fait l'objet d'aucun contrôle avant de recevoir une habilitation. L'incompétence de ces étudiants formés dans les instituts privés fait courir un véritable danger aux patients. La médiocrité des formations délivrées par les instituts privés a soulevé les protestations de l'association des paramédicaux. Patrick Ravoson, président de l'association, exige que l'Etat mette un terme à leur prolifération.

**03/02 - Les hôpitaux du Grand Sud commencent à accueillir un nombre élevé d'enfants victimes de la sécheresse et d'insuffisance alimentaire.** « La hausse du nombre de patients est inquiétante », déclare le médecin chef du centre hospitalier du district de Betioky. Le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme effectue une mission dans le Sud, dans le cadre d'une assistance alimentaire inconditionnelle, une initiative jugée tardive par certains, compte tenu de la situation qui prévaut dans la région, où 2 millions de personnes sont menacées de famine. Le ministère de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle apporte son concours. Un téléthon au bénéfice des populations malnutries du Sud a été organisé par le ministère de l'éducation nationale. L'exécutif a annoncé son projet de rechercher 1,5 milliard de dollars pour venir à bout du problème de sécheresse qui affecte la région. Tribune rappelle que « de nombreux projets ont été menés dans le Sud dont le AES (Alimen-

tation en eau dans le Sud) créé en 1980 mais faute de volonté politique et accessoirement [en raison de] de corruption, aucun projet n'a donné des résultats pérennes et tangibles ».

« **Des établissements scolaires ont fermé leurs portes parce que les élèves se retirent de l'école, ils ont faim** », témoigne un élu local du district d'Ampanihy. Les habitants mettent en vente leurs biens pour acheter de quoi manger. Poussés par la pauvreté, d'autres se lancent dans des actes de banditisme ».

#### **04/02 - Pour la FAO, le manque de volonté politique est la principale cause de l'insécurité alimentaire.**

Madagascar dispose de tous les atouts pour devenir le grenier de l'océan Indien mais paradoxalement le taux d'insécurité alimentaire est parmi le plus élevé de la planète, affirme l'organisation. Près de la moitié de la population est considéré comme touchée par l'insécurité alimentaire, notamment les enfants. L'absence de volonté politique est montrée du doigt pour expliquer ce paradoxe. Au nombre des causes, l'impossibilité pour les agriculteurs de faire parvenir aux consommateurs leur production, faute de voies de dessertes. A cela s'ajoute la méconnaissance des besoins nutritionnels et les habitudes alimentaires qui font du riz la base incontournable et quasi-exclusive de l'alimentation. A la demande du gouvernement, un expert en nutrition de la FAO est en mission à Madagascar pour l'évaluation du PNAN II (Programme National d'Action pour la Nutrition).

**15/02 - 42 enfants d'une commune du district d'Ambovombe ont été admis au centre régional de l'équipe des médecins de MSF.** Quatre d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë. Cette évacuation d'urgence a été décidée suite au signalement du décès d'un enfant de 13 ans. Les causes et les circonstances exactes du décès n'ont pu être déterminées de manière formelle. D'autres décès ont été signalés, qui ne sont pas imputables directement à la malnutrition bien que celle-ci fragilise gravement la santé des populations.

## ► Médias

**03/02 - Un sondage effectué par l'ONG « Ilontsera », place la justice et l'exécutif en tête des instances les plus inaccessibles en matière de collecte d'informations.** Une situation qui nuit au droit à une information de qualité, à la liberté d'expression et à la démocratie. Jouant le rôle d'observatoire des médias et de la communication, l'ONG a effectué un sondage sur la perception que les journalistes d'Antananarivo ont de l'accès aux sources d'informations. Selon les 134 professionnels interrogés, « *ce sont les grandes institutions étatiques qui sont les plus montrées du doigt par les journalistes en matière d'accès aux sources, en premier lieu les tribunaux. La présidence de la République et la primature sont aussi les plus hermétiques aux sollicitations des journalistes* ». L'ONG rappelle que l'article 11 de la Constitution dispose que « *tout individu a droit à l'information* ». L'inaccessibilité des sources concerne certes, les personnes, mais aussi les sources documentaires, s'agissant notamment des projets de loi ou des réformes en préparation. Cette situation conduit les médias à faire état de rumeurs qu'ils sont dans l'incapacité de vérifier et que les responsables étatiques leur reproche de colporter.

**18/02 - L'association française Africa Media, qui œuvre pour la formation des journalistes en Afrique, s'est fixée comme objectif de relancer une agence de presse à Madagascar à l'horizon 2017,** selon *La LOI*. Celle-ci devrait s'appuyer sur l'Agence nationale d'information Taratra (ANTA), une structure étatique plus ou moins en sommeil. Une première mission, menée en novembre par l'ex-journaliste de l'AFP Jean-Michel Stoullig, sera suivie d'un second voyage à Madagascar avant l'été. Africa Media, qui réunit une trentaine d'anciens patrons de presse et journalistes à la retraite, compte surfer sur le Sommet de la francophonie du mois de novembre. A la demande des éditeurs malgaches, l'association lancera par ailleurs au printemps un cursus à destination de futurs formateurs locaux en journalisme.

**Moins de deux ans avant le prochain scrutin présidentiel, le paysage médiatique malgache est en pleine mutation,** révèle *La LOI*. Ainsi, Rinah Rakotomanga, qui partage son temps entre Paris et Antananarivo, a créé le groupe de presse Procomme et lancera trois nouveaux journaux en de début de mois, en partenariat avec des investisseurs étrangers : deux quotidiens, *Sakamalahô* et *Mon Journal*, et un magazine hebdomadaire, *La Semaine/7*. Cette ancienne responsable de la communication de Hery Rajaonarimampianina lors de la campagne de 2013 qui avait ensuite pris ses distances avec le chef de l'Etat, veut maintenant que les médias qu'elle lance fassent office de contrepouvoir. Pour diriger ses deux quotidiens, elle a recruté Nary Andriamamonjy comme directeur de publication et Mamy Nohatrarivo comme directeur de l'information. Le premier est un ancien rédacteur en chef au sein du groupe de presse *Ultima Media* de Naina Andriantsitohaina, tandis que le second était un pilier de *L'Express de Madagascar*, propriété d'Edgard Razafindravahy, ancien PDS d'Antananarivo, candidat à la présidentielle de 2012 et chef de file du parti ADN. Le camp présidentiel veut, pour sa part, renforcer ses liens avec la presse. Hery Rajaonarimampianina vient de nommer sénateur Zo Rakotoseheno, directeur de la rédaction de *Midi Madagasikara*, le quotidien le plus populaire de la Grande île. L'homme d'affaires Andry Raobelina, conseiller en relations publiques du président, a récemment lancé le quotidien *La Dépêche* et la chaîne de télévision IBC.

**26/02 - Rapt de deux adolescents à Toamasina le 23 novembre : la presse accusée de complicité.** Soupçonnés d'être de connivence avec les kidnappeurs et poursuivis pour diffamation, trois journalistes des quotidiens *Malaza* et *Zay Zany* (groupe *Ma-TV*) sont convoqués par un juge d'instruction. L'auteur d'un article, journaliste d'investigation affilié au Réseau des faits-diversiers et investigateurs de Madagascar (RFDIM), ainsi que les directeurs de publication des deux journaux, se voient reprochés d'avoir fait le lien entre le rapt des deux adolescents et le déplacement à l'extérieur du pays de « *gros bonnets* » de la mafia du bois de rose. Un règlement de compte entre des caïds de la filière avait été évoqué. Ils sont « *soupçonnés de posséder plus d'informations qu'il ne devrait en connaître* », écrit *L'Express*. La convocation fait suite à la plainte déposée par le père des victimes.

**27/02 - Liberté provisoire pour les trois journalistes poursuivis pour diffamation.** Leur procès doit se tenir le 18 mars. Fah Andriamanarivo, l'auteur de ces articles incriminés, ainsi que Jorlyn Edouard Radavidson et Mbolatiana Rarivoson, directeurs de publication, ont répondu présents à l'instruction. Manquant à l'appel, le plaignant Arlan Ramiliarison était représenté par son avocat.

**L'Observatoire des médias et de la communication à Madagascar (Ilontsera) se déclare préoccupé par les dérives des médias malgaches.** Il leur reproche de se focaliser sur les joutes politiques et de se désintéresser des réelles préoccupations de la population. Il dénonce « *la surenchère aux images les plus violentes et choquantes, les titres les plus sensationnels ou au conditionnel, les Une les plus intrigantes, les incitations à la haine, les discours racistes, intolérants et sectaires, les propos diffamatoires à la limite de l'insulte. (...) Le sexe, l'argent, la peur, la mort n'ont jamais fait autant vendre essentiellement dans les publications en langue malgache, les plus accessibles aux Malagasy moyens* », y compris aux mineurs. Ilontsera demande la priorisation de l'adoption du code de la communication lors de la prochaine session de l'Assemblée nationale. D'autant que « *plusieurs problématiques restent entières, dont la question de la diffamation, la préservation de l'identité, la présomption d'innocence, la qualification des délits de presse, la précarité du métier de journaliste, l'apparition de nouveaux modèles économiques des médias, le respect de l'éthique et de la déontologie, l'usage des réseaux sociaux...* ».

**En gestation depuis plusieurs mois, le projet de code de la communication n'a toujours pas été adopté par l'exécutif.** Le texte aurait dû être soumis à l'Assemblée lors de la dernière session de 2015 mais il y a eu des textes prioritaires, explique Vonison Andrianjato Razafindambo, ministre de la communication et des relations avec les institutions. La dépénalisation du délit de presse serait l'une des principales innovations apportées par le projet. En attendant son entrée en vigueur, les journalistes restent menacés de poursuites pénales, comme l'actualité récente en apporte la démonstration, avec les poursuites engagées à l'encontre de trois journalistes poursuivis au pénal pour diffamation dans l'affaire du rapt contre rançon de Toamasina. Des poursuites qui ont conduit le président de l'ordre des journalistes (OJM) à recommander à ses collègues de faire preuve de prudence. Concernant la loi sur la cybercriminalité dont l'adoption avait suscité une levée de bouclier, le ministre soutient que sa modification est encore « *en phase d'examen* » entre son département et le ministère de la justice, avant que le texte amendé soit discuté avec les professionnels.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Ressources naturelles, bois de rose, foncier**

**01/02 - Les agriculteurs réunionnais se mobilisent contre l'importation des roches de Madagascar pour la Nouvelle route du littoral (NLR).** Ils demandent aux autorités de leur donner l'autorisation d'extraire les galets de leurs terrains afin qu'ils puissent les exploiter en tant que terres agricoles. Selon eux, ce sont les mêmes types de galets que ceux qui sont importés de Madagascar et qui font courir des risques sanitaires.

Après un premier article dévoilant le scandale financier de la NRL, le site français d'investigation *Médiapart* publie un second article<sup>9</sup> qui donne un coup de projecteur sur la carrière malgache d'approvisionnement en roches de la NRL. Quel est le prix de la tonne de roches ? Comment est-il possible d'exporter d'aussi grandes quantités de matériaux de Madagascar ? Un pactole qui attire toutes les convoitises et se trouve au centre de l'enquête préliminaire ouverte en 2014 par le parquet national financier pour corruption et favoritisme. La justice est sur la piste de flux financiers suspects entre Madagascar, La Réunion et les Seychelles. L'omerta qui règne sur le montant de ce marché aggrave aussi les soupçons.

<sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/00/05/448497/109122679.pdf>

**19/02 - L'exportation de granit vers La Réunion par la société Colas momentanément suspendue.** Rakotoary Jean-Chrysostome, directeur général de l'ONE, indique qu'il a été demandé à Colas une étude d'impact environnemental supplémentaire afin d'adapter son cahier des charges, initialement prévu pour le concassage de roches utilisées pour la construction de routes à Madagascar. A ce jour, plus de 200 000 tonnes de granit ont déjà été exportées à La Réunion. Colas aurait déjà déposé son dossier au mois de décembre.

**Commentaire de Lakroan'i Madagasikara :** « *Nos cailloux pour une route à 1,6 milliard d'euros. On savait que nos cailloux, comme le saphir et les autres..., valent de l'or. On ignorait que les autres cailloux équivalent le diamant... Ignares tu es, les avarés ne te délivreront pas de ton ignorance. (...) Les pseudo-partenaires de Madagasikara connaissent les faiblesses des Malagasy de vouloir tout exporter (même les femmes et les hommes) et de transformer en euros toutes nos richesses. Ils en profitent et rient sous cape. Cette histoire de roches en est un exemple parmi tant d'autres* ».

**02/02 - Permis miniers : plus de 3 000 demandes de mutation suspendues et 3 000 nouvelles demandes bloquées, déplore la Chambre des mines de Madagascar (CMM).** Cela fait déjà plus de cinq ans que l'Etat a bloqué le traitement de permis miniers dans le dessein d'assainir le secteur par le biais de l'évaluation des spéculateurs.

**06/02 - La population d'une commune du district de Miarinarivo s'oppose à l'octroi d'un permis d'exploitation aurifère d'une durée de 40 ans à une société chinoise.** La foule en colère a investi les locaux municipaux pour protester contre cette exploitation mécanisée, dénonçant l'accaparement des terrains ancestraux, la destruction de l'environnement et l'absence de concertation avec les occupants. Les habitants suspectent les autorités d'avoir été achetées par les exploitants chinois.

**26/02 - L'or en poudre et les vieux bijoux achetés par les vendeurs de rue transformés en lingot dans un quartier de la capitale avant d'être exportés illégalement,** révèle le Samifin. Des personnels navigants et des pèlerins en partance pour la Mecque acheminent les lingots vers Nairobi où des personnes munies de papiers réglementaires venant de Botswana s'envolent pour Dubaï. La CNUCED estime respectivement à 9,8 millions (327 kg) et 16,3 millions de dollars (543 kg) en 2012 et 2013 la valeur des importations d'or des Émirats Arabes Unis en provenance de Madagascar. Sur la base de ces données partielles, qui ne concernent que les Emirats Arabes Unis, le manque à gagner pour l'Etat et les collectivités est estimé à près de 326 000 dollars pour 2013, correspondant aux potentielles redevances non perçues.

**15/02 - Le sénateur Lylison, ex-codirecteur de la FIS sous la Transition, lance un appel à la prise de responsabilité de tous les patriotes :** « *Des mesures devraient être prises pour mettre fin à la destruction de notre pays* » occasionnée par la mauvaise gestion des ressources naturelles. « *L'Etat ne devrait plus signer aucun contrat avec des opérateurs étrangers avant de procéder à la révision des textes. Ce n'est pas normal que nous ne bénéficions que de 2 % de redevances minières alors que dans d'autres pays, le taux est de 40 %* ».

**La crise des matières premières sur le marché international provoque le ralentissement de l'exploration de ressources minérales, selon le DG de l'OMNIS.** Sur les 25 compagnies pétrolières et les 10 compagnies minières qui travaillent en partenariat avec l'Office, « *Exxon Mobil est la seule à avoir abandonné son projet. Pour les autres, les activités se poursuivent normalement mais avec des moyens financiers plus restreints que ceux prévus au départ* », indique Rasoanaivo Bonaventure.

**01/02 - Saisie de bois de palétuvier.** 717 bois de mangroves ont été saisis par les autorités dans la région Boeny. Des bois déjà préparés, issus de zones protégées, qui allaient être exportés illicitement.

**03/02 - Le ministre de l'environnement, Beboarimisa Ralava, se déclare décidé à procéder à un assainissement de la filière bois précieux suite aux menaces proférées le mois dernier par la CITES.** L'organisation a demandé en effet aux autorités malgaches de faire montre de progrès significatifs, au risque de se voir appliquer des sanctions plus fortes. Le ministère a décidé d'accélérer l'inventaire des stocks de bois de rose, après plusieurs mois d'attentisme. Le plan exigé par la CITES sera déposé avant le 25 juillet 2016, afin de pouvoir poursuivre les démarches visant à lancer un appel d'offre international. La loi portant création de la « *chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène* » doit encore faire l'objet de décrets d'application.

**10/02 - Le comptage des rondins de bois de rose saisis est terminé. Leur valeur reste toutefois à déterminer, indique le ministre de l'environnement.** « *L'inventaire est effectué à 99 %, et le marquage à 64 %* », précise le ministre, qui fait état de 27 000 rondins inventoriés. La variabilité des cours au niveau international rend difficile le chiffrage de la valeur de ces stocks et leur pesée reste à réaliser. Le ministère af-

firme travailler en étroite collaboration avec le secrétariat permanent de la CITES, qui attend pour le 25 juillet le dépôt du rapport d'inventaire. Le ministère est soutenu matériellement par l'ambassade des Etats-Unis et collaborera avec un cabinet d'avocats international. « *La poursuite judiciaire des trafiquants et le démantèlement de leur réseau font également partie des objectifs inscrits dans le cadre de cette collaboration entre les deux parties* », a conclu le ministre Beboarimisa Ralava.

**17/02 - Les instances internationales commencent à prendre une part active dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles.** L'« *International consortium on combating wildlife crime* », groupe d'entités internationales, s'engage à appuyer Madagascar dans la lutte contre le trafic de ressources naturelles, particulièrement, le bois de rose. Selon un communiqué du ministère de l'environnement, le consortium « *représente l'effort combiné de cinq organisations intergouvernementales* » : la CITES, l'Office des Nations-unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la Banque mondiale. L'entrée en jeu du consortium ferait suite à une demande de coopération internationale faite par Hery Rajaonarimampianina lors d'une rencontre avec le secrétaire général de la CITES, en 2014. Un appel relancé par Ralava Beboarimisa, ministre de l'environnement, lors de la réunion de la 66ème session du comité permanent de cette entité, à Genève, en janvier dernier. Deux personnalités de l'ONUDC séjournent actuellement à Madagascar pour procéder à un état des lieux. Madagascar a jusqu'au mois de juillet pour présenter à la CITES un rapport sur les efforts déployés et les résultats de la lutte contre les trafics de bois de rose. Ce qui pourrait expliquer l'appel à un soutien international lancé par l'État. « *Ce n'est pas un appel à l'aide, mais la concrétisation d'un engagement international fait lors de la dernière réunion de la CITES. Un engagement réaffirmé par les États-Unis dernièrement* », réplique une source ministérielle. Il y a quelques jours, l'ambassade américaine a, en effet, fait part de son intention de soutenir Madagascar dans la traque des trafiquants, par le biais d'un cabinet d'avocat international. Le ministre Beboarimisa confirme la détermination de la Grande île à démanteler les réseaux de trafiquants, avec le soutien du consortium. Pour expliquer cet engagement international qui commence à se manifester, le ministre avance l'argument que les millions de dollars drainés par les trafics de bois de rose pourraient servir au financement du crime organisé, voire du terrorisme international. Pour mémoire, entre décembre 2013 et octobre 2015, des saisies de bois de rose en provenance de la Grande île ont été effectuées en Chine (20,8 T), en Tanzanie (110 T), à Singapour (3 372 T), au Sri Lanka (419 T), au Mozambique (90 T) et à Hongkong (1 008 T), rappelle *La LOI*.

**22/02 - Singapour : première victoire juridique contre le commerce illégal de bois de rose<sup>10</sup>.** La Haute Cour de ce pays a cassé un jugement d'octobre 2015 qui avait acquitté la société Kong Hoo et son directeur général dans une affaire présumée de trafic de bois de rose concernant une cargaison dépourvue d'autorisation de la CITES interceptée en mars 2014 en provenance de Madagascar pour une valeur estimée à 50 millions de dollars. La Haute Cour a annulé la décision de justice qui avait estimé que la cargaison n'était qu'en transit à Singapour et de ce fait ne contreviendrait pas aux lois nationales. Il est probable que des documents déposés par l'État malgache, remettant en cause ce qui avait alors été présenté comme une autorisation d'exportation, ont joué un rôle dans la décision. L'État malgache était en effet représenté dans cette demande d'appel à travers un avocat local. Le dossier reviendra donc probablement au mois d'avril vers la cour de première instance. Les milieux environnementalistes de la Grande île espèrent que ce nouveau jugement permettra d'éclairer le volet malgache de cette affaire, notamment celui des prétendues autorisations qui avaient été présentées comme provenant du ministère de l'environnement. L'ambassade des Etats-Unis estime qu'il s'agit d'une petite mais importante étape dans la lutte pour combattre l'impunité concernant le pillage des ressources naturelles de Madagascar. Lors du premier procès, les accusés n'ont pas été convoqués devant la barre pour répondre de leurs actes. Cette fois-ci, ils devront élaborer leur défense. La justice Singapourienne étant citée parmi les plus indépendantes au monde, on voit mal comment les noms des complices malgaches pourraient être tus, cette fois, estime *L'Express*. Pour Georg Jaster, juriste à l'Alliance Voahary Gasy, c'est une chance que ce procès ait lieu à Singapour car s'il devait avoir lieu à Madagascar il est quasiment certain qu'il ne pourrait aboutir à des condamnations.

**23/02 - Le premier ministre annonce l'ouverture d'une enquête sur ce dossier par la justice malgache,** sans préciser par qui elle serait menée. Il n'est pas exclu qu'il faille attendre la mise en place effective de la chaîne spéciale sur le bois de rose. « *La réouverture de ce dossier et le fait que Singapour ait accepté de saisir ces bois est le fruit des efforts de l'État, notamment, par le biais du cabinet d'avocat international que nous avons engagé. Nous avons défendu le dossier* », a mis en avant le général Ravelonarivo. *L'Express* note cependant qu'aucune réaction étatique n'avait été enregistrée lors du premier jugement et qu'aucune enquête n'avait été engagée par la justice malgache. Aucun responsable gouvernemental ou administratif n'a été jusqu'ici inquiété.

**29/02 - L'ancien premier ministre Jean Omer Beriziky interpelle le pouvoir sur le trafic de bois de rose.** Avant de quitter la primature, l'ancien ambassadeur de Madagascar auprès de l'UE avait présenté une

<sup>10</sup> Cf. Le dossier complet de *L'Express* – Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/32/33/448497/109319710.pdf>

liste de noms de trafiquants à Hery Rajaonarimampianina. Une liste qui aurait été classée sans suite. L'ex-chef du gouvernement profite du rebondissement de l'affaire de l'exportation illicite de 30 000 rondins à Singapour pour tirer à nouveau la sonnette d'alarme. Il demande au pouvoir de prendre une part active au procès qui doit s'ouvrir. « *Une occasion pour le régime HVM de regagner la confiance de la population, des bailleurs de fonds et des investisseurs internationaux* », a-t-il soutenu. Jean Omer Beriziky a réaffirmé sa déception vis-à-vis de l'action de certains responsables à l'origine de la lutte contre le pillage des ressources naturelles, devenus étrangement silencieux une fois installés dans les cercles du pouvoir. Une allusion au ministère de l'environnement, anciennement membre de l'Alliance Voahary Gasy.

**22/02 - Les Chinois du quartier de Behoririka dénoncés par le Samifin comme complices des trafiquants de bois de rose.** Dans son rapport d'activité, le DG du Samifin, Jean-Claude Razaranaina, a révélé que deux groupes distincts tirent les ficelles de ces trafics. L'un serait commandité par la mafia chinoise qui a délégué un émissaire à Madagascar pour superviser les opérations, en lien avec les importateurs Chinois de la capitale. L'autre serait sous la coupe d'un sino-malgache résident dont l'identité n'apparaît pas au grand jour. Il rassemblerait les bois de rose des opérateurs des régions Sava et Analanjirofo et se chargerait des exportations en leur nom.

**06/02 - Gouvernance foncière : les citoyens ont leur mot à dire sur les projets de loi, réaffirme le Collectif Tany<sup>11</sup>.** « *Lorsqu'ils font les lois, les responsables politiques malgaches bafouent régulièrement la Constitution en ne respectant pas le droit des citoyens à l'information. Il est inacceptable que ni les projets de loi pendant les semaines qui précèdent leur discussion à l'Assemblée nationale, ni même les lois après leur adoption par les députés ne soient accessibles aux citoyens. Cette pratique interdit à la population de participer aux débats, d'exprimer ses opinions et d'être informée alors que le citoyen est censé connaître et appliquer les lois ainsi votées. Cette absence totale de transparence concerne notamment les lois relatives aux terres et à l'aménagement du territoire. La pétition lancée le 4 octobre 2015 par la SIF et le Collectif Tany pointe du doigt des projets de lois approuvés par les différents conseils des ministres mais qui risquent de rendre légaux des mesures visant à généraliser les expulsions et expropriations des citoyens et notamment des paysans de leurs terres* ». La remarque vaut notamment pour la loi sur le partenariat public-privé (PPP), votée au cours de la dernière session parlementaire et qui a été approuvée par la HCC le 29 janvier. Jusqu'à présent, rien n'a été divulgué sur son contenu. Il en va de même pour la loi d'orientation de l'aménagement du territoire, votée le 16 décembre. « *L'absence de transparence sur les projets de loi et les lois votées est en contradiction totale avec le principe d'inclusivité affirmé dans la politique nationale de développement* ».

**24/02 - Les élus de la région Sofia s'opposent à la vente de terrains à une société chinoise** qui aurait accaparé des rizières, des cimetières, des maisons de particuliers pour y exploiter de la bauxite, sans étude environnementale et sans permis d'exploitation. Les parlementaires du Nord n'écartent pas une « *corruption à haut niveau* » dans l'attribution de ces terrains, indique *Midi*. D'après les parlementaires, « *le projet n'a aucune répercussion sur le social de la population locale* » et les camions chargés de minerai détruisent les routes de la région. Ils mettent en garde le pouvoir contre un risque de soulèvement et demandent que les auteurs de ces malversations soient poursuivis. « *Certains citoyens ont entamé une procédure judiciaire, mais les représentants de l'État sont intervenus en faveur des Chinois* », tonne pour sa part un député. Cette opération d'une société chinoise ne serait pas un cas isolé dans la région, déplorent les parlementaires. Des rizières et des terrains de l'État auraient fait l'objet d'expropriation par des sociétés étrangères majoritairement chinoises, mais également par des personnalités de haut rang.

## ► Environnement, calamités naturelles, assainissement de la capitale

**01/02 - Les pluies torrentielles sur la partie Nord ont causé des dégâts importants et laissent la population sous la menace d'inondations.** Des craintes se font jour pour la sécurité alimentaire. À ce jour, six personnes ont trouvé la mort. Le bilan provisoire fait également état de 39 600 sinistrés et de 20 522 déplacés, 13 622 ha de rizières sous les eaux et 4 000 ha de cultures engloutis. Les habitants craignent une épidémie de maladies dues à l'insalubrité. Les médicaments se font rares.

**22/02 - Une « concertation nationale » s'est tenue dans le Sud, à Ambovombe (région Androy), pour décider des actions pérennes à entreprendre pour lutter contre le « kere ».** L'État, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, le secteur privé et les communautés locales ont pris part à ces deux jours de concertation. Une grande première dans l'histoire de la Grande île. L'initiative arrive bien tardivement pour *Tribune*, qui dénonce l'inaction du pouvoir et cherche à minimiser le drame qui

<sup>11</sup> Communiqué intégral : <http://www.madagascar-tribune.com/Les-citoyens-malgaches-ont-leur.21838.html>  
Blog Justmad : <http://p9.storage.canalblog.com/99/78/448497/108979168.pdf>

frappe 700 000 habitants, bannissant le terme de famine pour imposer celui d'« *insécurité alimentaire* ». Le site rappelle qu'un an auparavant aux mêmes dates, une conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire avait déjà eu lieu, sans déboucher sur de réelles actions. A l'issue de cette concertation, 21 résolutions ont fait l'objet d'un engagement solennel de la part des ministères concernés<sup>12</sup>. Dans l'immédiat, le gouvernement a décidé de distribuer 500 tonnes de vivres à 350 000 personnes identifiées par le ministère de la population en collaboration avec les autorités locales.

**10/02 - Pour lutter contre le « *kere* », Action contre la Faim (ACF) lance le projet Nutris** (Nutrition renforcée et intégrée pour la santé) qui existe également au Tchad et à Djibouti. À Madagascar, Nutris prend le nom de Farafafi ou « *Fahasalamana rano fanadiovana fidiavana* ». Le coût de ce projet innovant et inclusif de lutte contre la malnutrition est de 1,2 million d'euros. D'une durée de trois ans, il est financé à hauteur de 60 % par l'AFD. Les districts de Toliara I et de Betioky-Sud seront les principaux bénéficiaires. L'opération va toucher plus de 390 000 personnes, 117 200 patients des services de santé, plus de 70 000 enfants de moins de cinq ans et plus 35 000 personnes ciblées par le marketing social. Au programme : le renforcement des systèmes de santé et l'amélioration de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène ainsi que des opérations de sensibilisation.

**27/02 - Malnutrition aigüe : 100 tonnes d'aliments thérapeutiques à acheminer vers le Sud.** Il s'agit d'un produit en sachet prêt à l'emploi, à base de lipide enrichi en protéines, glucides, vitamines et minéraux, permettant de compléter l'alimentation des enfants. La distribution de ce supplément nutritionnel aux 15.000 enfants de moins de 5 ans dans les districts d'Ambovombe, Bekily, Beloha et Tsihombe sera effectuée par la branche opérationnelle de l'ONN (Office national de nutrition). Cet aliment thérapeutique est produit localement en partenariat avec la société JB.

**06/02 - Le bras de fer entre la commune d'Antananarivo et les marchands à la sauvette se radicalise.** Les manifestations des vendeurs de rue sont devenues quasi-quotidiennes et la tension est palpable. « *Nous avons faim. Laissez nous faire tranquillement notre activité* », ont-ils crié sous les fenêtres de l'hôtel de ville. Des éléments de l'Emmo-Sécurité ont été appelés en renfort. Redoutant des pillages et des débordements, les commerçants ont abaissé leurs rideaux. « *La commune est partie en croisade contre les marchands de rues et autres marchands ambulants sans pour autant définir des mesures d'accompagnement ou des solutions concrètes* », juge *Madagascar Matin*, qui déplore que la nouvelle équipe municipale ne soit pas encore parvenue à engager l'assainissement de la capitale. Un vent de panique règne sur les lieux où se tiennent les actions d'assainissement réalisées par la municipalité, qui traque tous les jours les marchands à la sauvette qui s'obstinent à occuper les trottoirs, écrit *Midi*. Les responsables des grands magasins, des centres commerciaux et des diverses boutiques sont sur le qui-vive. Redoutant des pillages et des débordements, ils abaissent leurs rideaux à la moindre alerte. Le général Florens Rakotomahanina, commandant de l'Emmo/Reg, indique que les forces de l'ordre ne participent pas à l'assainissement de la ville d'Antananarivo mais veillent à l'ordre et à la sécurité des biens et des personnes, conformément à la réquisition de la préfecture.

Les meneurs des manifestations des marchands ambulants ont été convoqués par le général Florens Rakotomahanina, commandant régional de la gendarmerie, qui leur aurait distribué une somme d'argent pour obtenir le retour au calme, croit savoir *Madagascar Matin*. « *Seulement 20 % de ces individus qui descendent dans la rue sont des marchands ambulants, le reste est composé de mercenaires et de profiteurs* », affirme un proche de Lalao Ravalomanana qui dénonce en coulisse les agissements de sympathisants de l'ancien régime de Transition. La tension entre les élus et les marchands informels touche également la ville de Mahajanga. Le nouveau maire, Mokhtar Andriatomanga, issu du Mapar, a dû reporter la cérémonie de prise de fonction.

**13/02 – Assainissement de la capitale : Lalao Ravalomanana complètement dépassée, le HVM joue avec le feu,** écrit *Tribune*. « *Entre les montagnes d'ordures, la saleté partout, les canaux d'évacuation d'eaux usées débordants, les routes défoncées, les marchands ambulants indébouillonnables, les embouteillages monstres, l'insécurité galopante, le personnel licencié mécontent, le soupçon d'irrégularité sur l'octroi du marché de la gestion de parking... La maire d'Antananarivo est tiraillée de toute part, et semble complètement dépassée. Une situation qui n'est pas pour déplaire à ses adversaires, dont le HVM, dont les différents ministères ne cessent de lui mettre des bâtons dans les roues. (...) Son objectif consiste à faire tomber le clan Ravalomanana. (...) Mais ce manque de volonté de coordination et de coopération entre les deux entités, CUA et pouvoir central, pourrait coûter cher au régime tout entier* ».

**25/02 - Antananarivo se positionne à la 218ème place sur 230 villes et capitales en matière de qualité de vie, selon l'indice Mercer.** Ce classement a été publié à l'issue d'une enquête effectuée par le cabinet

<sup>12</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/07/66/448497/109236161.pdf>

Mercer, leader en matière de conseil en stratégie, et à partir d'une trentaine de facteurs regroupés en 10 catégories.

## ► Bailleurs de fonds, Banque mondiale, FMI, coopération

**05/02 - Chine-Madagascar : 668 millions de dollars d'échanges en 2015.** « *L'année dernière, des progrès considérables ont été enregistrés dans les relations économiques et commerciales entre la Chine et Madagascar* », déclare le conseiller économique de l'ambassade de Chine. Depuis le 1er janvier 2015, le gouvernement chinois applique le traitement de tarif douanier zéro en faveur de 97 % des produits malgaches afin d'équilibrer la balance commerciale de Madagascar. Les échanges commerciaux se sont accrus sur un an de 10 %. La Chine est devenue le deuxième partenaire commercial de la Grande île : 33 % des échanges avec l'UE et 11% avec la Chine en 2014. Madagascar exporte 5 % vers la Chine (49 % vers l'UE et 8,5 % vers les Etats-Unis) et importe 16 % de produits chinois contre 21 % de produits européens. « *Une alliance économique importante mais également un pillage des ressources : trafics de bois de rose, tortues, et maintenant concombres de mer, en grande majorité à destination de la Chine* », rappelle RFI. En termes d'investissement, de gros contrats ont été conclus dans le secteur des infrastructures. Des missions médicales chinoises sont implantées depuis plus de 40 ans dans plusieurs régions. Madagascar compte actuellement 60 000 ressortissants chinois, essentiellement des enfants d'immigrés nés sur la Grande île. C'est quatre fois plus que les ressortissants français.

**09/02 - L'Usaid apporte son soutien à 6 000 agents de santé communautaires en vue de réduire la mortalité maternelle et infantile.** Son programme Mahefa concerne 24 districts. Il offre un appui en termes de renforcement de capacité des agents, tout en leur octroyant des équipements de travail. L'objectif de réduction du taux de mortalité maternelle et infantile figure parmi les priorités des Etats-Unis, déclare l'ambassadeur américain, Robert Yamate. La Grande île devra redoubler d'efforts pour atteindre les ODD qui prévoient 300 décès pour 100 000 naissances en 2030, contre 475 pour 100 000 aujourd'hui. Le gouvernement américain soutient des programmes de santé communautaires depuis 1993.

**10/02 - Le soutien de la Banque mondiale va se renforcer de manière notable au cours des années fiscales 2016 à 2018.** Le groupe de la Banque mondiale vient d'accorder à la Grande Ile l'accès à un nouveau mécanisme de financement appelé « *IDA Turnaround Facility* ». Une somme de 690 millions de dollars sera allouée au pays sur ces trois années, doublant ainsi son enveloppe initiale. Le décaissement sera soumis à la poursuite des réformes, en particulier liées à l'amélioration de la gouvernance. Le « *Turnaround Facility* » est un fonds mis en place par l'Association internationale de développement (IDA), institution du groupe Banque mondiale en charge des pays les plus pauvres. L'objectif de ce mécanisme est d'apporter une aide spécifique aux états fragiles qui cherchent à changer leur trajectoire de développement. Il est conçu pour les pays où la fragilité et les conflits imposent des obstacles importants au développement, mais qui ont l'opportunité de renforcer la stabilité et la résilience, en raison de la cessation d'un conflit ou d'un changement majeur dans l'environnement politique. Seuls les gouvernements ayant démontré leur volonté à engager des réformes, en particulier dans la lutte contre les sources de fragilité, peuvent en bénéficier. A Madagascar, note le groupe, les tensions politiques demeurent et des problèmes de gouvernance à tout niveau continuent de peser sur la performance économique et la fourniture des services que les citoyens peuvent attendre de l'État. La fragilité du pays n'est plus à démontrer. La population en paie le prix fort : 92 % vivent toujours avec moins de 2 dollars par jour. Un enfant sur deux souffre de malnutrition chronique et n'atteindra jamais son potentiel physique et intellectuel. Madagascar n'a pu atteindre aucun des OMD. « *Ce soutien est toutefois lucide, car nous sommes pleinement conscients des lacunes en matière de gouvernance et des risques générés par la situation de fragilité* », affirme le représentant local la Banque. Le groupe BM et le gouvernement ont établi un programme provisoire qui sera confirmé par un cadre de partenariat-pays (CPF) en cours de préparation. « *Le tiers de ce financement devrait directement être injecté dans le budget de l'État* », a soutenu le général Herilanto Raveloharison. A la moindre instabilité politique, la Grande île risque de perdre le financement, a mis en garde le ministre de l'économie. Le premier ministre affirme que la Grande île est le premier du monde à bénéficier d'un tel montant de la part de la Banque mondiale, preuve de la confiance que les bailleurs internationaux.

**18/02 - Une délégation du FMI attendue en mars.** Son séjour devrait consister en une évaluation de la concrétisation du programme de référence pour l'obtention de la Facilité de crédit rapide (FCR), d'un montant de 47,4 millions de dollars. Cette venue fait suite à une première mission qui a eu lieu en septembre 2015. Si l'on se réfère à l'accord passé entre l'État et la Banque, la concrétisation des termes du programme de référence négocié avec le pouvoir sera déterminante pour l'obtention de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 240 millions de dollars sur trois ans. « *La mise en œuvre réussie de ce programme consolidera la stabilité et la viabilité économique et financière de Madagascar et contribuera à catalyser l'aide extérieure. Elle jettera les bases d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit* », indiquait le communiqué du FMI au terme de la mission de septembre qui s'était conclue par un report de décision concernant

l'attribution de la FEC. A la place, Madagascar avait dû se contenter d'une nouvelle FCR. François Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances, se veut optimiste : « *Nous sommes en bonne voie pour obtenir la FEC, sauf en cas de nouvelle turbulence politique comme cela a été le cas l'année dernière* » [allusion au vote de la motion de déchéance du chef de l'Etat et de la motion de censure contre le gouvernement]. Le pouvoir sera jugé sur l'augmentation des recettes fiscales et l'amélioration des dépenses publiques, avec notamment une meilleure prévention des cas de fraude douanière, une réduction des exonérations fiscales et douanières et une réduction de la part du secteur informel.

**29/02 - A quelques jours de l'évaluation du FMI sur les réformes engagées dans la gestion des finances publiques et des sociétés d'Etat, la situation d'Air Madagascar et de la Jirama reste préoccupante.** La *LOI* évoque même une impossible réforme de la Jirama, noyauté par des enjeux politiques qui interfèrent avec le programme du comité stratégique mis sur pied en mars 2015 et présidé par le ministre de l'énergie et des hydrocarbures. Au programme : la réduction des pertes et la détection des vols et de la fraude, avec un programme d'audit des 1 000 plus gros usagers, qui vise à l'élimination de la consommation sans relevés. La Jirama cherche aussi à réduire ses coûts, en remettant notamment en état ses centrales au fuel lourd et en vérifiant ses contrats d'approvisionnement. La lutte contre la corruption qui mine la société depuis des années n'a pas été mise en exergue. Pour Air Madagascar, Le pouvoir s'est engagé à rétablir la compétitivité de la compagnie et à réduire au minimum les risques budgétaires pour l'Etat. Une « *stratégie d'accès aérien* » pour intensifier la concurrence nationale et internationale d'ici la mi-2016 devait être mise en place. La compagnie recherche des alliances stratégiques. Face à une situation financière précaire, la direction cherche des sources de revenus supplémentaires et procède à l'examen des dépenses opérationnelles jugées excessives. Ces mesures visent à rétablir la rentabilité d'Air Madagascar d'ici fin 2016. Un objectif qui paraît hors d'atteinte.

**12/02 - Véronique Voulard-Aneini, ambassadrice de France, a rendu une seconde visite à la maire d'Antananarivo, Lalao Ravalomanana.** Il a été question de développement urbain. La diplomate a mis l'accent sur une coopération accrue dans le domaine de l'assainissement, de la santé et de l'éducation. « *Le plus urgent concerne l'assainissement des eaux et le transport urbain* », a-t-elle expliqué. Les appuis français à la capitale se font principalement par l'intermédiaire de l'AFD, notamment en matière de traitement des ordures.

## ► Situation du projet Ambatovy, vie des entreprises, divers

**17/02 - Gel partiel des comptes bancaires d'Ambatovy suite à une décision de justice obligeant la compagnie à payer 550 millions Ar à une collaboratrice licenciée « pour conduite contraire à l'éthique ».** Poursuivie par celle-ci, Ambatovy a été condamné par le tribunal du travail, puis par la cour d'appel qui a confirmé le jugement, à payer à la plaignante des dommages-intérêts. La cour l'a sommée de régler immédiatement une provision de 80 millions Ar mais la compagnie a requis une suspension de ladite provision. Demande rejetée par les tribunaux. Les huissiers mobilisés par la plaignante se sont alors présentés aux banques qui semblent n'avoir eu d'autres choix que de bloquer les comptes d'Ambatovy. Les fournisseurs seraient les premiers à pâtir de la décision si celle-ci n'est pas levée très rapidement. Et si la situation se prolonge quelques semaines, ce sont les salaires qui pourraient ne pas être payés. Au-delà des impacts sur Ambatovy, « *compte tenu de la réputation de notre système judiciaire, cette affaire va, une fois de plus, écorner la crédibilité de Madagascar en tant que terre d'investissement, même si la plaignante a eu raison* », confie un économiste, qui rappelle au passage que la plaignante occupe désormais un poste d'encadrement au sein d'un ministère. En novembre 2015, le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) avait déjà dénoncé les dysfonctionnements du système judiciaire. Dans un communiqué, il avait pointé du doigt le fait que « *plusieurs dirigeants d'entreprises aient été poursuivis au pénal par des employés indéliçables pris en flagrant délit de vol et qui trouvent une oreille attentive auprès de certains magistrats* ». Il avait attiré « *l'attention des autorités sur ces dysfonctionnements intolérables du système judiciaire qui découragent les travailleurs, et constituent un frein à la compétitivité des entreprises et nuisent au climat des affaires à Madagascar* ». Ambatovy elle-même s'était déjà plainte d'être victime de ces dysfonctionnements au cours d'une table ronde économique en mai 2015. Un de ses cadres avait mis en avant que sur 38 procès, la compagnie en a perdu 35 en première instance. La compagnie a fait appel du jugement. Elle se dit prête à déposer une action devant la Cour de cassation et à aller jusqu'à l'arbitrage international si nécessaire.

**19/02 - La compagnie Ambatovy mise à mal par l'entrée en vigueur de l'« Advance Cargo Declaration » (ACD)<sup>13</sup>.** Sa cargaison de nickel destinée à l'exportation est bloquée au port de Toamasina. De

<sup>13</sup> Advance Cargo Declaration (ACD) ou Déclaration Préalable de Chargement : système global d'informations sur les cargaisons pour la protection des navires et des installations portuaires. C'est une solution de vérification et de suivi du transport maritime international dans le but de prévenir toute attaque et situer la responsabilité de chacun des opérateurs maritimes en cas de transport de produits dangereux. Il contribue à renforcer Justice et Droits de l'Homme à Madagascar <http://justmad.canalblog.com/>

même, ses importations de matières premières et de pièces détachées ne sont plus acceptées par les compagnies maritimes. Tout ceci en raison de la mise en place de cette nouvelle taxe instituée par un arrêté le ministère des transports et une circulaire de l'agence portuaire maritime et fluviale (APMF). La compagnie estime que l'ACD ne devrait pas s'appliquer à elle, selon les dispositions de la loi sur les grands investissements miniers. Elle demande à rencontrer le président de la République. La compagnie déclare qu'elle ne peut faire l'objet de dispositions légales ou réglementaires postérieures au décret d'éligibilité de 2007 et qui auraient pour effet d'augmenter les charges fiscales et douanières. En décembre 2015, le ministre des mines avait d'ailleurs confirmé par écrit aux compagnies maritimes qu'elles ne devraient pas appliquer les dispositions de l'ACD à Ambatovy, en application de la loi sur les grands investissements miniers. La compagnie note que la stabilité fiscale et juridique inscrite dans la loi a été un facteur décisif lorsque les actionnaires ont décidé d'investir à Madagascar, un investissement de plus de 8 milliards de dollars. L'application de l'ACD représente pour elle des coûts supplémentaires et inattendus de plusieurs dizaines millions de dollars sur la durée du projet. De plus, le blocage des containers signifie qu'elle n'a plus aucun revenu et sa trésorerie, déjà affectée par les cours mondiaux du nickel, est de plus en plus fragile. Ambatovy ne peut survivre plus d'une semaine dans les circonstances actuelles, affirment ses dirigeants.

Pour *NewsMada*, les difficultés que rencontre actuellement le projet Ambatovy risque de détériorer gravement l'image de Madagascar aux yeux des investisseurs étrangers, des bailleurs et des organisations internationales telles que le FMI. Une éventuelle suspension de ses activités aurait des conséquences dramatiques pour l'économie nationale (plusieurs milliers d'emplois en jeu, impact sur la balance commerciale et le cours de la monnaie nationale).

D'après *La Vérité*, la société qui s'est vue attribuer la gestion du système ACD serait la même qu'en Guinée Conakry et au Nigeria, l'Atpms (Associated Transport and Management System), propriété du Béninois Jean Codo. Sa mise en place dans ce pays avait également provoqué une levée de boucliers. La société empêcherait dans ce pays 40 % des redevances perçues. Pour Madagascar, on ignore quelle sera la part qui reviendra à Atpms. D'après les textes officiels, la redevance est destinée à la « mise en conformité du niveau de sûreté des ports malagasy ». Le quotidien évoque « une arnaque internationale ».

**23/02 - Le ministre des transports assure que son département a délivré une lettre exonérant temporairement Ambatovy du paiement de la redevance ACD** mais la compagnie aurait refusé de se soumettre à l'une des obligations qui lui sont imposées. « Nous avons déjà établi une lettre exonérant Ambatovy du paiement de la redevance ACD jusqu'à ce que l'on trouve une entente, en lui indiquant qu'il devait, néanmoins, souscrire à l'obligation de déclaration à l'import et à l'export prévue par l'ACD, mais il refuse de le faire », explique Ulrich Andriantiana, qui se dit disposé à poursuivre les discussions. Les compagnies maritimes affirment attendre qu'un texte clair, en bonne et due forme, leur soit notifié avant d'embarquer les marchandises d'Ambatovy. Le gouvernement a fait savoir au secteur privé que le dispositif ACD sera placé en phase d'essai durant 6 mois avant d'être définitivement mis en œuvre.

**24/02 - Le système ACD devrait générer au moins 15 millions d'euros par an. Pour l'instant, on ignore la part qui devrait revenir à l'Etat. Les recettes, tout comme leur affectation, ne sont pas prévues dans le budget de l'État.** Michel Becquevort, vice-président d'« *Associated transport and port management system* » (ATPMS), l'organisation promotrice du système ACD à Madagascar, soutient que si la mise aux normes physiques de tous les ports de Madagascar nécessite jusqu'à 10 millions d'euros sur trois ans, « il y a de quoi suffisamment financer les travaux, mais aussi d'alimenter d'autres besoins de l'Etat » mais la répartition des recettes générées par les redevances reste pour l'instant un secret bien gardé, note *L'Express*. Michel Becquevort est resté très discret sur la part qui devrait revenir à sa compagnie. Et pour répondre aux rumeurs de versement des redevances auprès d'un compte à Dubaï, il martèle que celles-ci sont bien « versées sur un compte ouvert à Madagascar ». La redevance ACD ne représenterait qu'un surcoût de 9 à 18 Ar par kilo de marchandises, martèle le vice-président de l'ATPMS, chiffres contestés par les compagnies maritimes, qui comptent bien répercuter ces taxes sur leurs clients. Pour l'APACM, « si l'Etat souhaite imposer de nouvelles taxes pour diverses raisons, qu'il le dise et nous les impacterons sans problème sur nos tarifs », lance un représentant de l'association.

**L'ambassade américaine a publié une note démentant les déclarations de la société ATPMS selon lesquelles l'ACD est une exigence des gardes côtes américains.** « À la connaissance de l'ambassade, l'ACD prévu par l'ATPMS ne fournit aucun service requis en vertu des réglementations du gouvernement américain au sujet du fret maritime ou de la sécurité ». Le ministre des transports a répliqué au communiqué

---

l'image des ports et des pays ayant signé, respecté et mis en œuvre le plan d'exigences du Code ISPS. Madagascar est membre de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et à ce titre a signé et ratifié toutes les conventions internationales comme la sauvegarde de la vie humaine en mer (Conventions Solas) ; Marpol ; le Code ISPS... Après l'attaque terroriste du 11 Septembre, les américains ont lancé une campagne d'exigence du code ISPS comme première condition de coopérations maritime. Tous les ports internationaux se mettent aux normes faute de quoi ils sont inscrits sur une liste de ports dangereux interdits à la fréquentation. Tous les opérateurs portuaires sont directement ou indirectement liés à la mise en œuvre du code ISPS. La procédure « Advanced Cargo Declaration » incombe aux transporteurs, transitaires, chargeurs, importateurs, autorités Portuaires, services de douane, etc.

de l'ambassade des États-Unis par rapport aux exigences de mise en œuvre de l'ACD. « *Nous n'avons jamais dit que c'était une exigence américaine. Mais pour pouvoir mettre nos ports aux normes, nous avons besoin de ces redevances ACD* », a déclaré Ulrich Andriantina.

**26/02 - Pour éviter les mesures drastiques annoncées par sa direction, Ambatovy est temporairement exempté de l'ACD pour ses cargaisons à l'import et à l'export.** La concertation se poursuit pour trouver un compromis entre la société et l'État. Pour l'heure, le blocage persiste, l'agence portuaire se refusant d'appliquer la consigne ministérielle.

**10/02 - Le mécontentement des groupements patronaux se généralise.** Le Syndicat des industries de Madagascar (SIM) alerte une nouvelle fois le gouvernement sur l'invasion de produits importés qui ne respectent pas les normes et constituent une concurrence déloyale. Le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) est quant à lui monté au créneau pour contester l'« *Advance Cargo Declaration* » (mécanisme de déclaration préalable de chargement imposé par la réglementation internationale), qui, selon eux, va renchérir le coût du fret maritime. Le Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP), enfin, dénonce les retards dans le remboursement de la TVA. Les chefs d'entreprises menacent de boycotter toutes les discussions avec l'État dans le cadre du partenariat public-privé et de ne pas soutenir l'organisation du Sommet de la Francophonie. La mise en place de la redevance ACD a provoqué la rupture des relations entre l'État et plusieurs groupements du secteur privé au sein de la plateforme de dialogue « *3P* ». Certains d'entre eux ont malgré tout décidé de poursuivre le dialogue avec l'État. C'est le cas notamment du FIVM-PAMA, dirigée par Eric Rajaonary, qui ambitionne de succéder à Jean Ravelonarivo à la primature.

**20/02 - L'invasion des produits importés à bas prix trouverait sa source dans l'existence de fraudes douanières massives et de fausses déclarations destinées à minorer le montant des taxes à régler.** Un véritable réseau qui compromettrait également de hautes autorités. Des fraudes qui concerneraient notamment les importations d'huile alimentaire, d'ordinateurs, des tablettes et de matériels électroniques. Outre de hauts responsables de l'État, 40 sociétés ont également été identifiées dans ce réseau de corruption à grande échelle, annonce *Ma-TV*. Des opérateurs indopakistanaïses seraient en première ligne.

**27/02 - Légère amélioration de la situation des entreprises franches.** Dans son bilan sur l'évolution de la situation des entreprises franches en 2015, le Groupement professionnel note une légère amélioration par rapport à 2014, avec 102 000 emplois créés contre 97 000 l'année précédente. La promulgation du décret d'application de la loi sur les zones franches en juillet 2015 et la prolongation de l'AGOA ont, entre autres, facilité cette relance.

**06/02 - PND : un gap de financement de 8,5 milliards de dollars.** La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) nécessite un taux de croissance économique de l'ordre de 5 % minimum, selon le scénario de base retenu. Le coût de sa mise en œuvre s'élève à plus de 20 milliards de dollars, dont plus de 6 milliards constituent des investissements privés et plus de 14,5 milliards des investissements publics. « *Nous avons encore un gap de financement de 8,5 milliards à trouver pour réaliser les actions et les activités inscrits dans ce document qui est décliné en Plan de Mise en Œuvre (PMO)* », souligne le général Raveloharison Herilanto, ministre de l'économie et de la planification. En effet, « *les projets d'investissement sont encore financés à hauteur de 75 % par les aides extérieures. Cette dépendance quasi-totale envers les ressources extérieures impacte de façon négative le processus de développement du pays. Raison pour laquelle, nous sommes en train de concevoir un outil pour soutenir l'économie nationale via la mobilisation des ressources intérieures. Cela ne se limite pas uniquement à la recherche de ressources financières, mais il faut inventorier d'autres ressources comme le capital humain, les ressources naturelles, les ressources culturelles et les ressources institutionnelles, à part les ressources fiscales* », précise-t-il. Une stratégie nationale de mobilisation des ressources intérieures est prévue d'ici à trois mois.

---

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mgplanet, L'Hebdo de Madagascar, Le Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 26/02/16 : 1 euro = 3525 Ariary